

CONSEIL DE L'EUROPE

Points forts 2016



Gardien des droits de l'homme,
de la démocratie
et de l'État de droit

Rapport d'activité

François Hollande, Président de la République française, session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 11 octobre 2016)

Erna Solberg, Premier ministre de la Norvège, coprésidente du Groupe des défenseurs des objectifs de développement durable et coprésidente de la Commission internationale sur le financement des opportunités éducatives mondiales, lors de l'ouverture du Forum mondial de la démocratie 2016 (Strasbourg, 7 novembre 2016)

Nadia Murad, militante yazidie des droits de l'homme, lauréate du prix des droits de l'homme Václav Havel 2016 (Strasbourg, 10 octobre 2016)

Alexis Tsipras, Premier ministre de la Grèce, session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 22 juin 2016)

Sa Sainteté le dalaï-lama, lors de sa visite officielle au Conseil de l'Europe (Strasbourg, 15 septembre 2016).

Édition anglaise

*Council of Europe:
Highlights 2016*

Tous droits réservés.
Aucun extrait
de cette publication
ne peut être traduit, reproduit,
enregistré ou transmis,
sous quelque forme
et par quelque moyen
que ce soit – électronique
(CD-Rom, internet, etc.),
mécanique, photocopie,
enregistrement ou
de toute autre manière
– sans l'autorisation préalable
écrite de la Direction
de la communication
(F-67075 Strasbourg Cedex
ou publishing@coe.int).

Photos

© Conseil de l'Europe
Mise en page: Service
de la production des documents et
publications (SPDP), Conseil
de l'Europe

Édité par le Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
www.coe.int

© Conseil de l'Europe, juin 2017
Imprimé dans les ateliers du Conseil
de l'Europe

CONSEIL DE L'EUROPE

Points forts 2016

Gardien des droits de l'homme,
de la démocratie
et de l'État de droit

Rapport d'activité

Table des matières

PRÉFACE	7
COMITÉ DES MINISTRES	9
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE	15
Un forum paneuropéen pour débattre de questions politiques majeures	15
Travail préparatoire dans les commissions	17
CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DE L'EUROPE	21
Le Congrès comme gardien de la démocratie locale et régionale	21
Renouvellement des délégations et nouvelle présidence	21
Intégration des migrants et des réfugiés	22
Combattre la radicalisation et promouvoir le dialogue interculturel	22
Promouvoir l'éthique publique	22
Droits de l'homme au niveau local	23
Activités de coopération	23
Nouvelles priorités opérationnelles pour 2017-2020	23
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME	25
Engagement avec la société civile	25
Approfondir la coopération avec les juridictions nationales	25
Dialogue judiciaire sous diverses formes	26
De nouvelles solutions face à une charge de travail accrue	27
Reconnaissance de la contribution de la Cour à l'essor de l'Europe	27
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME	29
Suivi par pays	29
Travail thématique	31
CONFÉRENCE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES	33
La voix de la société civile au Conseil de l'Europe	33
Une voix solidaire avec la société civile européenne	33
Porte-parole des préoccupations de la société civile européenne	33
RELATIONS EXTÉRIEURES	35
Politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines	35
Relations avec l'Union européenne, l'ONU et l'OSCE	35
Relations avec les autres organisations et les autres pays	35
PLANIFICATION POLITIQUE ET AFFAIRES POLITIQUES	37
Planification politique	37
Écoles d'études politiques	38
Affaires politiques	39
DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT	41
Protection et développement des droits de l'homme	41
Questions particulières en matière de droits de l'homme	43
Coopération	43
État de droit	45
Justice et coopération juridique	46
DÉMOCRATIE	49
Gouvernance démocratique	49
Citoyenneté démocratique et participation	51
Dignité humaine et égalité	52
Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (EDQM)	55
ACTIONS SUR LE TERRAIN ET MOBILISATION DES RESSOURCES	57
États membres	57
États non membres	60
Mobilisation des ressources et relations avec les donateurs	61
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC	63
COMMUNICATION	65
Relations avec les médias et communication en ligne	65
Communication audiovisuelle et en ligne	65
Relations publiques et publications	66
CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES AU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2016	69
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2016	70
ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2016	72



Thorbjørn Jagland, Secrétaire
Général du Conseil de l'Europe

Préface

Thorbjørn Jagland

Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

La publication *Points forts 2016 du Conseil de l'Europe* dresse le panorama des travaux de l'Organisation pour promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Certaines de nos activités suscitent un grand intérêt du public et des médias, d'autres relèvent davantage de la « diplomatie discrète », mais, toujours, nous œuvrons pour la protection des droits individuels consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme. Le bien-être de tous est au cœur de notre mission.

— Qu'il s'agisse de discriminations, de menaces à l'encontre de la liberté d'expression ou de risques auxquels la justice est confrontée, l'année 2016 a été marquée par des difficultés accrues dans le domaine des droits de l'homme.

— Cette publication montre comment nous faisons face à ces difficultés – et pourquoi ces travaux sont essentiels pour l'avenir de notre continent.



126^e session du Comité des Ministres (Sofia, 18 mai 2016)
Daniel Mitov, ministre des Affaires étrangères de la Bulgarie, **Marina Kaljurand**, ministre des Affaires étrangères de l'Estonie



Passation de la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de l'Estonie à Chypre. **Ioannis Kasoulides**, ministre des Affaires étrangères de Chypre, et **Jürgen Ligi**, ministre des Affaires étrangères de l'Estonie (Strasbourg, 22 novembre 2016)

Comité des Ministres

*Les textes adoptés par le Comité des Ministres en 2016 sont consultables sur le site :
<http://www.coe.int/fr/web/cm>*

Le Comité des Ministres est le principal organe de décision du Conseil de l'Europe. Il est composé des ministres des Affaires étrangères des États membres ou de leurs représentants diplomatiques permanents à Strasbourg.

Au cours de l'année 2016, le Comité des Ministres a été présidé par la Bulgarie jusqu'au 18 mai, puis par l'Estonie jusqu'au 22 novembre, enfin par Chypre.

Le Comité a tenu sa 126^e session ministérielle à Sofia, le 18 mai 2016. Au cours de cette session, il a examiné les grandes questions politiques et autres qui requéraient l'attention de l'Organisation, au premier rang desquelles **la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme**. Les Ministres se sont félicités des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action élaboré à cette fin et ont appelé instamment à la poursuite des travaux. Ils ont également appelé à la signature et à la ratification rapides des conventions du Conseil de l'Europe dans le domaine du terrorisme et de leurs protocoles par les États membres qui ne l'ont pas encore fait et par l'Union européenne, ainsi qu'à la désignation rapide des points de contact accessibles rapidement afin de faciliter l'échange d'informations, comme cela est prévu par le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 217). Les États membres ont également été invités à assurer la diffusion des Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent.

■ Une autre question urgente concernait la réponse de l'Organisation à **la crise des réfugiés**. Dans ce contexte, le Comité des Ministres s'est félicité de la préparation de mesures avant la fin de l'année pour fournir aux États membres des outils concrets afin de prévenir et combattre le trafic de migrants. Il a encouragé le Secrétaire Général à proposer d'autres actions prioritaires pour assurer la mise en place de mesures et garanties spéciales afin de protéger les enfants non accompagnés et les autres enfants touchés par la crise des migrants et des réfugiés. Les États membres ont été invités à assurer une large diffusion à la Recommandation de politique générale n° 16 de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) sur la protection des migrants en situation irrégulière contre la discrimination.

■ **Le rôle clé de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit dans la résolution des conflits** a été le troisième grand sujet traité lors de la session, qui a porté sur les moyens d'assurer l'application des normes et instruments du Conseil de l'Europe dans les zones de conflit. Le Comité a aussi examiné le troisième rapport annuel du Secrétaire Général intitulé «**Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Un impératif pour la sécurité de l'Europe**» et chargé les Délégués des Ministres et le Secrétaire Général de donner à ce rapport les suites qu'il convient.

■ La session ministérielle s'est également intéressée au moyen de garantir l'efficacité continue du système de la Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 5). Dans ce contexte, les ministres ont réaffirmé les principes énoncés dans les Déclarations d'Interlaken, d'Izmir, de Brighton et de Bruxelles, et se sont félicités des résultats obtenus à ce jour dans la réforme du système conventionnel grâce à l'action de toutes les parties prenantes, notamment en ce qui concerne la situation à la Cour européenne des droits de l'homme, la mise en œuvre de la Convention au plan national, en particulier l'effectivité des voies de recours internes, et l'exécution des arrêts de la Cour. Les Ministres ont salué en particulier les efforts accomplis par la Cour pour accroître l'efficacité de ses travaux, à travers la mise en œuvre du Protocole n° 14 et d'autres mesures, et la diminution notable du nombre d'affaires pendantes qui en a résulté. Les Ministres ont invité toutes les parties prenantes à renforcer leur action pour mettre en œuvre les déclarations mentionnées ci-dessus et ont appelé les États parties à la Convention qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le plus rapidement possible le Protocole n° 15 portant amendement à la Convention, et à envisager de signer et ratifier le Protocole n° 16.

■ En 2016, le Comité des Ministres a intensifié son contrôle de l'exécution des arrêts de la Cour. Le nombre de cas dans lequel il est intervenu pour soutenir d'une manière ou d'une autre les processus d'exécution en cours a augmenté de pratiquement 40 %. Des progrès ont été constatés, notamment dans l'adoption des réformes nécessaires pour remédier aux problèmes structurels révélés par les arrêts de la Cour, et le nombre d'affaires closes a atteint un nouveau record (2 066 affaires closes). Au cours de l'année, le Comité a eu des échanges de vues avec le Président de la Cour européenne des droits de l'homme et avec le Commissaire aux droits de l'homme.

■ Les événements en Ukraine, en Géorgie et en Turquie ont particulièrement préoccupé le Comité, qui a examiné régulièrement la situation dans ces États membres. Pour ce qui est de l'**Ukraine**, en avril, le Comité a réaffirmé son attachement à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans les frontières internationalement reconnues. Il a exprimé son inquiétude au vu de la détérioration de la situation des droits de l'homme dans la péninsule de Crimée et a réitéré son appel pour un accès plein et entier et sans restriction à toutes les instances du Conseil de l'Europe intervenant dans le domaine des droits de l'homme aux territoires qui échappent au contrôle des autorités ukrainiennes, notamment à la Crimée, de manière qu'elles puissent mener leurs activités de suivi sans entraves et conformément à leur mandat, et réagir en urgence aux détériorations des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le Comité a encouragé la poursuite des efforts de réforme entrepris par les autorités ukrainiennes qui visent à renforcer la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe dans le pays en ce qui concerne le cadre constitutionnel, le fonctionnement des institutions démocratiques, l'État de droit et la protection effective des droits de l'homme.

Échange de vues
entre les Délégués des Ministres
et M^{me} Federica Mogherini,
haute représentante de l'Union
européenne pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité
et Vice-Présidente de la Commission
européenne, concernant la
coopération entre le Conseil de
l'Europe et l'Union européenne
(Strasbourg, 11 mai 2016)



■ En ce qui concerne la **Géorgie**, le Comité des Ministres a approuvé un plan d'action pour l'assistance qui sera apportée au cours de la période 2016-2019, ainsi qu'un programme d'assistance préélectorale en vue des élections législatives, locales et présidentielles prévues dans le pays respectivement en 2016, 2017 et 2018. En mai, le Comité a adopté plusieurs décisions sur le conflit en Géorgie à la lumière du dernier rapport biennal du Secrétaire Général. Il a réitéré la position sans équivoque des États membres du Conseil de l'Europe en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues. Il a déclaré que les mesures prises par la Fédération de Russie à l'égard des régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali (Ossétie du Sud) sapent les efforts en cours pour renforcer la sécurité et la stabilité dans la région, et violent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie. Il a appelé la Fédération de Russie à mettre fin à ce processus, à l'inverser et à se conformer à ses obligations et engagements au regard du droit international. Le Comité a déploré une fois de plus que la Fédération de Russie ait continué à installer des obstacles artificiels le long des lignes de démarcation administrative. Il a invité le Secrétaire Général à engager un dialogue avec la Fédération de Russie et la Géorgie pour assurer aux instances du Conseil de l'Europe un accès sans restriction aux territoires qui échappent au contrôle des autorités géorgiennes.

■ À la suite de la tentative de coup d'État qui a eu lieu en **Turquie** au mois de juillet, le Comité des Ministres et sa présidence ont suivi la situation de près, condamnant cette tentative de putsch, exprimant leur soutien aux autorités démocratiquement élues et réaffirmant que le Conseil de l'Europe était toujours prêt à apporter son assistance à la Turquie sur la base des principes de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Il a été rappelé que la Turquie était liée par tous les engagements découlant de la Convention européenne des droits de l'homme et de ses protocoles additionnels. Au début du mois d'août, les Délégués des Ministres ont tenu une réunion informelle au cours de laquelle ils ont été informés par le Secrétaire Général de la visite de ce dernier à Ankara. En septembre, le Comité a eu un échange de vues avec M. Mevlüt Çavuşoğlu, ministre des Affaires étrangères de la Turquie, auquel plusieurs ministres des Affaires étrangères et autres hauts représentants des États membres ont assisté.

Concernant la coopération avec d'autres États membres, le Comité a pris note d'un rapport d'étape sur la mise en œuvre du document de coopération programmatique du Conseil de l'Europe pour l'Albanie pour la période 2015-2017. Il s'est félicité des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce document et a appelé à la réalisation rapide de tous les objectifs qui y sont fixés. Il a passé en revue l'état de la mise en œuvre des engagements souscrits par l'Arménie, se félicitant des progrès constants réalisés par ce pays pour s'acquitter de ses obligations statutaires et des engagements spécifiques pris en tant que membre du Conseil de l'Europe, ainsi que de la volonté des autorités arméniennes de poursuivre les réformes visant à renforcer la protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Après avoir pris note du rapport de suivi sur la mise en œuvre du Plan d'action 2014-2016 pour l'Azerbaïdjan, le Comité a décidé de prolonger le plan d'action jusqu'à fin 2017 afin que tous les objectifs qu'il contient puissent être atteints. Le Comité des Ministres a également approuvé un programme d'assistance préélectorale en vue des élections locales qui devaient avoir lieu en Bosnie-Herzégovine en octobre 2016. Plus tard dans le courant de l'année, à la lumière d'un rapport sur le respect des obligations et engagements souscrits par la Bosnie-Herzégovine, le Comité des Ministres s'est félicité de l'adoption d'une série de documents stratégiques par les autorités de ce pays et a appelé celles-ci à mettre en œuvre les recommandations spécifiques relatives aux engagements qu'elles n'ont pas encore remplis.

Le Comité a également approuvé un programme d'assistance électorale pour les élections présidentielles prévues en République de Moldova et a pris note avec satisfaction du rapport final sur la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2016 pour ce pays. Enfin, au niveau politique, le Comité a eu un échange de vues avec le Président de la Pologne, M. Andrzej Duda.

Tout au long de l'année, le Comité des Ministres a rappelé, dans diverses décisions et déclarations, sa volonté de créer un espace où la peine capitale n'a plus cours et de promouvoir un moratoire universel sur l'application de la peine de mort. Il a déploré et condamné les exécutions qui ont eu lieu aux États-Unis et au Japon, deux pays qui ont le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe, ainsi qu'au Bélarus.

Des développements importants sont intervenus dans d'autres domaines prioritaires en 2016. En matière de lutte contre le terrorisme, le Comité a tenu un débat thématique intitulé « L'augmentation de l'extrémisme, de la radicalisation et de la xénophobie dans la lutte contre le terrorisme : construire des sociétés inclusives comme remède – La nécessité d'une action collective ». Il a également adopté les Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent, ainsi qu'un plan d'action (2016-2020) sur la lutte contre le crime organisé transnational. Dans le domaine du droit et de la justice, le Comité des Ministres a adopté le Plan d'action visant à renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire. Il a également approuvé la Liste des critères de l'État de droit établie par la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) et invité les gouvernements, les parlements et les autres autorités concernées dans les États membres à utiliser cette liste et à la diffuser largement dans les milieux concernés.

Au début de l'année, le Comité a approuvé la Stratégie du Conseil de l'Europe pour la gouvernance de l'internet 2016-2019, qui a pour but de s'attaquer aux problèmes qui se posent pour les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit dans un cyberspace qui évolue constamment. Il a également approuvé la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021) et, à l'automne, la Stratégie du Conseil de l'Europe sur le handicap 2017-2023. Dans le secteur d'intervention concernant les Roms, le Comité a approuvé le Plan d'action thématique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019). Il a également pris plusieurs décisions avalisant la création de l'Institut européen des arts et de la culture roms et accueillant favorablement la proposition du gouvernement allemand de l'installer à Berlin (Allemagne).



Réunion
du Comité des Ministres,
22 novembre 2016

Plusieurs instruments juridiques ont été adoptés au cours de l'année, dont la Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (STCE n° 218) et le Protocole portant amendement à la Convention européenne du paysage (STCE n° 219).

La Rencontre 2016 du Conseil de l'Europe sur la dimension religieuse du dialogue interculturel, qui s'est tenue début novembre à Strasbourg, a porté sur le rôle de l'éducation dans la prévention de la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent.

La coopération avec d'autres instances internationales est un domaine auquel le Comité continue de prêter attention. Lors de la session ministérielle, il a pris note avec satisfaction du développement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Des échanges de vues ont également eu lieu au cours de l'année avec le directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, M. Michael O'Flaherty, et le représentant spécial de l'Union européenne (RSUE) pour les droits de l'homme, M. Stavros Lambrinidis. En février, le Comité a tenu son échange de vues annuel sur les questions relatives aux droits de l'homme dans le cadre des Nations Unies ; au cours de cet échange avec des experts internationaux, un débat thématique sur les droits de l'homme dans des sociétés culturellement diverses a eu lieu. Pour ce qui est de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le groupe de coordination entre les deux organisations s'est réuni à deux reprises en 2016 pour faire le point sur la coopération. Plusieurs échanges de vues ont également eu lieu avec des représentants d'autres instances internationales.

En matière de relations extérieures, l'année 2016 a été marquée par des développements positifs en ce qui concerne la politique de l'Organisation à l'égard des régions voisines. Lors de la session ministérielle, le Comité des Ministres s'est félicité des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette politique et a chargé les Délégués de la consolider sur la base des principes du Conseil de l'Europe. Au cours de l'année, le Comité des Ministres a pris note d'un rapport intérimaire sur la mise en œuvre des « Priorités de coopération 2014-2015 pour le Kazakhstan dans le cadre de la politique de voisinage : activités de coopération relatives aux conventions du Conseil de l'Europe en matière pénale » et a chargé le secrétariat de poursuivre la mise en œuvre de ces priorités. Il a également approuvé des coopérations prioritaires avec la Palestine¹ pour la période 2016-2017 et pris note de rapports de suivi intérimaires sur la mise en œuvre des partenariats de voisinage pour la période 2015-2017 avec la Jordanie, le Maroc et la Tunisie ainsi que d'un rapport intérimaire sur la mise en œuvre des priorités de coopération avec la République kirghize. Enfin, le Comité des Ministres a approuvé un plan d'action du Conseil de l'Europe pour le Bélarus pour la période 2016-2017.

1. Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et ne préjuge pas de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe sur cette question.

Pedro Agramunt
 élu Président de l'Assemblée
 parlementaire du Conseil
 de l'Europe le 25 janvier 2016



Ahmet Davutoğlu, Premier ministre de la Turquie
Alexis Tsipras, Premier ministre de la Grèce
Atef Tarawneh, Président de la Chambre des représentants de Jordanie
Daniel Mitov, ministre des Affaires étrangères de la Bulgarie
François Hollande, Président de la République française
Frank-Walter Steinmeier, ministre fédéral des Affaires étrangères de l'Allemagne
Giorgi Kvirikashvili, Premier ministre de la Géorgie
Harlem Désir, secrétaire d'État chargé des affaires européennes, France
Heinz Fischer, Président de l'Autriche
Ioannis Mouzalas, ministre délégué à la politique migratoire de la Grèce
Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne
José Manuel García-Margallo, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de l'Espagne
Jürgen Ligi, ministre des Affaires étrangères de l'Estonie
Mari Kiviniemi, Secrétaire générale adjointe de l'OCDE
Maria Elena Boschi, ministre pour les Réformes constitutionnelles et les Relations avec le Parlement de l'Italie
Marina Kaljurand, ministre des Affaires étrangères de l'Estonie
Maud de Boer-Buquichchio, rapporteur spécial des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants
Mevlüt Çavuşoğlu, ministre des Affaires étrangères de la Turquie
Nicola Renzi et Lorella Stefanelli, Capitaines-Régents de Saint-Marin
Rossen Plevneliev, Président de la Bulgarie
Taavi Rõivas, Premier ministre de l'Estonie
Thomas Bach, président du Comité international olympique

Assemblée parlementaire

Le fonctionnement de l'Assemblée, son règlement, son calendrier, ses événements, ses dates, le profil de ses membres et leurs activités ainsi que les textes adoptés en 2016 sont consultables sur le site internet <http://assembly.coe.int>

L'Assemblée parlementaire, composée d'élus issus des 47 parlements nationaux, est un lieu de débats et de propositions sur les questions sociales et politiques du continent. Elle est à l'origine de nombreuses conventions de l'Organisation, dont la Convention européenne des droits de l'homme.

**Président de l'Assemblée parlementaire depuis janvier 2016 :
M. Pedro Agramunt (Espagne)**

Au cours de ses quatre parties de session et des trois réunions de la Commission permanente en 2016, l'Assemblée parlementaire a débattu des questions de grande importance politique en Europe, en adoptant 56 résolutions, 14 recommandations et 2 avis sur des projets de conventions du Conseil de l'Europe. Elle a également accueilli la Conférence européenne des Présidents de Parlement.

UN FORUM PANEUROPÉEN POUR DÉBATTRE DE QUESTIONS POLITIQUES MAJEURES

■ Au début de sa session ordinaire de 2016, l'Assemblée a élu Pedro Agramunt (Espagne), son nouveau président. Au cours de son premier mandat, Pedro Agramunt a lancé l'initiative : #NiHaineNiPeur, un appel à combattre le terrorisme tout en respectant les valeurs des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, sans céder à la haine ni à la peur.

■ Faisant suite à la décision du Parlement russe de ne pas présenter les pouvoirs d'une délégation, l'Assemblée a pu compter tout au long de l'année sur la participation de seulement 46 États membres. Par des déclarations adoptées par son Bureau et sa Commission permanente, l'Assemblée a cependant réitéré sa volonté de rétablir la confiance entre les parlementaires des 47 États membres et a réaffirmé son rôle en tant que forum paneuropéen pour la coopération interparlementaire, sur la base d'un respect mutuel.

■ En 2016, l'Assemblée a débattu de certaines des questions politiques les plus urgentes de l'agenda européen, notamment la prévention et la lutte contre le terrorisme, la gestion des flux migratoires et la nécessité d'apporter une réponse humanitaire à la crise syrienne des réfugiés. L'Assemblée a continué également de suivre avec une grande attention l'évolution de la situation en Turquie et en Ukraine.

■ Parmi les personnalités de haut niveau ayant choisi l'Assemblée pour délivrer un message politique important figurent les Présidents de l'Autriche, de la Bulgarie, de la France et les Capitaines-Régents de Saint-Marin, le Président de la Commission européenne, les Premiers ministres de l'Estonie, de l'Allemagne et de la Turquie, ainsi que plusieurs autres ministres et personnalités qui se sont adressés à l'Assemblée dans le cadre de débats spécifiques.



**Conférence européenne
des présidents de parlement**
(Strasbourg, 15 septembre 2016)

Une mention spéciale doit être faite pour la Conférence européenne des présidents de parlement qui a rassemblé à Strasbourg 60 présidents et vice-présidents de parlement des 47 États membres, et un certain nombre des pays observateurs et ayant le statut de partenaires pour la démocratie, ainsi que des dirigeants de plusieurs assemblées parlementaires internationales. La conférence a débattu de trois thèmes principaux, soulignant pour chacun d'eux le rôle spécifique et les responsabilités des parlements : migrations et crise des réfugiés en Europe, coopération avec le Conseil de l'Europe pour promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit, et mobilisation contre la haine, pour des sociétés inclusives et non racistes.

Pour la première fois, l'Assemblée a décerné le prix des droits de l'homme Václav Havel à une militante des droits de l'homme non européenne, Nadia Murad, une jeune Yazidie venant d'Irak qui porte à l'attention de la communauté internationale le sort de la population yazidie, en particulier la réduction en esclavage sexuel et la traite des femmes et des enfants capturés par Daech. Le prix de l'Europe a été décerné à la ville de Gérone (Espagne), alors que le prix du musée du Conseil de l'Europe a été attribué au Centre européen de la solidarité à Gdańsk, en Pologne.

En 2016, l'Assemblée a observé des élections présidentielles ou législatives dans 10 pays (Biélorus, Bulgarie, Géorgie, Jordanie, Kazakhstan, République de Moldova, Monténégro, Maroc, Serbie et «l'ex-République yougoslave de Macédoine»). Elle a également assuré une présence à l'occasion du vote répété et de la tenue d'un référendum constitutionnel en Azerbaïdjan. En juillet, à Berlin, en coopération étroite avec la Commission de Venise et le Bundestag, l'Assemblée a organisé une conférence parlementaire sur la liberté des médias comme fondement des élections démocratiques.

L'Assemblée a élu les juges à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de l'Azerbaïdjan, de Chypre, de la Slovénie, de «l'ex-République yougoslave de Macédoine» et du Royaume-Uni.

Nadia Murad, lauréate du prix
des droits de l'homme
Václav Havel 2016
(Strasbourg, 10 octobre 2016)



TRAVAIL PRÉPARATOIRE DANS LES COMMISSIONS

Les commissions de l'Assemblée ont effectué les travaux préparatoires menant à des débats en session plénière, souvent en enrichissant et en complétant ces débats par l'organisation de conférences et d'autres événements.

En 2016, la **commission des questions politiques et de la démocratie** s'est concentrée sur le terrorisme avec la préparation de plusieurs rapports et l'organisation d'auditions. La commission a suivi la situation en Syrie et a adopté des rapports sur les combattants étrangers en Syrie et en Irak, et sur la situation à Alep. Elle a également abordé les défis politiques européens majeurs, en particulier la situation en Ukraine avec l'adoption d'un rapport sur les conséquences politiques du conflit en Ukraine. Une autre question clé a été la situation en Turquie à la suite de l'échec de la tentative de coup d'État en juillet 2016 : la commission a tenu plusieurs discussions et mis en place une sous-commission ad hoc qui s'est rendue dans le pays en novembre. La commission a examiné d'autres questions

européennes, notamment la situation au Kosovo² et le rôle du Conseil de l'Europe. Elle a tenu une audition sur l'état de la démocratie et la primauté du droit en Pologne. Plusieurs auditions ont également été organisées dans le cadre de la préparation d'un rapport sur la situation au Bélarus. La commission a continué de suivre la situation politique dans les pays voisins, avec un rapport sur l'évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Conseil national palestinien, et des auditions et visites de rapporteurs en Algérie, en Égypte, en Iran, au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Liban, en Libye et en Tunisie. La commission a maintenu des contacts avec d'autres organisations internationales, en particulier l'Union européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les Nations Unies ; elle a notamment organisé une réunion de sa sous-commission des relations extérieures au siège de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New York et a tenu un échange de vues avec les membres de l'Assemblée interparlementaire de la Communauté d'États indépendants (CEI).

2. Toute référence au Kosovo dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

■ **La commission des questions juridiques et des droits de l'homme** a présenté un rapport intitulé « Recours juridiques contre les violations des droits de l'homme commises dans les territoires ukrainiens se trouvant hors du contrôle des autorités ukrainiennes ». À l'occasion de l'adoption d'un rapport consacré à la détention administrative, la commission a appelé tous les États membres à s'abstenir d'utiliser la détention administrative comme un moyen de gérer les migrations ou de faire taire des opposants politiques. Dans d'autres rapports, la commission a rappelé l'importance du droit à l'assistance d'un défenseur en matière pénale, s'est déclarée inquiète du recours excessif à la force contre les manifestants pacifiques et a réaffirmé son plein soutien à la Cour pénale internationale (CPI). Dans un rapport sur la transparence et l'ouverture des institutions européennes, la commission a relevé avec inquiétude des cas de lobbying secret et disproportionné, des signalements de conflits d'intérêts et d'exemples d'accès limité aux documents officiels au sein de certaines institutions de l'Union européenne. La commission a systématiquement pris position contre toute condamnation à mort ou toute exécution, rappelant invariablement que la peine capitale est une peine cruelle, inhumaine et dégradante, et que sa suppression est une condition essentielle pour l'adhésion au Conseil de l'Europe.

■ **La commission des affaires sociales, de la santé et du développement durable** a élaboré des rapports sur une large gamme de sujets, tels que les droits sociaux, les droits de l'enfant, la santé publique et les questions environnementales. La commission a poursuivi son action contre la violence sexuelle à l'égard des enfants par l'intermédiaire de son réseau parlementaire spécialisé; elle a aussi mené à bien le projet pilote mis en œuvre à Chypre, qui comprenait notamment des programmes de sensibilisation et de formation destinés à des catégories bien précises de professionnels en contact avec des enfants. En outre, la commission a contribué à promouvoir les droits sociaux inscrits dans la Charte sociale européenne (STE n° 35), notamment au moyen d'un séminaire parlementaire sur le droit des enfants et des adolescents à une protection sociale, juridique et économique, qui s'est tenu en octobre 2016 à Paris.

■ **La commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées** a préparé des rapports sur différents aspects de la crise actuelle des migrations et des réfugiés en Europe, en se concentrant notamment sur la Méditerranée et la mise en œuvre de l'Accord UE-Turquie du 18 mars 2016. Sa sous-commission sur l'intégration a préparé, en coopération avec le Parlement allemand, une conférence sur l'intégration des migrants et des réfugiés nouvellement arrivés. Par ailleurs, la commission a suivi l'évolution de la situation dans d'autres régions troublées, en particulier en Ukraine et à Gaza. Elle a aussi préparé un certain nombre de rapports sur des questions générales telles que les enfants apatrides et la violence envers les migrants. La commission a poursuivi ses activités dans le cadre de la campagne parlementaire visant à mettre fin à la rétention d'enfants migrants, elle a organisé des séances de formation pour les parlementaires qui visitent des centres de rétention pour migrants.

■ La liberté des médias et la recherche de réponses adéquates aux nouveaux défis que pose la société de l'information sont restées deux priorités de la **commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias**, qui a complété ses travaux sur le droit de propriété intellectuelle à l'ère numérique, sur les médias en ligne et le journalisme, sur les défis et les responsabilités, sur le contrôle parlementaire de la corruption (coopération des parlements avec les médias d'investigation), et sur les attaques contre les journalistes et la liberté des médias en Europe. Par ailleurs, la commission s'est penchée sur le rôle de l'éducation, de la culture et du sport pour renforcer l'adhésion à nos valeurs communes et la cohésion au sein de nos sociétés marquées par la diversité culturelle; à cet égard, elle a finalisé ses rapports sur la culture et la démocratie, sur les réseaux éducatifs et culturels des communautés à l'étranger, et sur le sport pour tous.



Avec l'initiative Terrorisme : #NiHaineNiPeur, le Président de l'APCE, **Pedro Agramunt**, souhaite mobiliser tous les acteurs de la société pour lutter contre l'émergence de la haine et de la peur face à la menace terroriste.

La promotion de l'égalité de genre, la lutte contre les violences faites aux femmes et la lutte contre le racisme, l'intolérance et le discours de haine ont été au cœur des activités de la **commission sur l'égalité et la non-discrimination**. L'Alliance parlementaire contre la haine a continué de mobiliser les parlementaires à travers des auditions thématiques et des séminaires nationaux. Elle a lancé, en coopération avec la campagne du Conseil de l'Europe contre le discours de haine, le certificat « Non à la Haine ». Le Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence a poursuivi ses activités de sensibilisation ; il a renforcé sa coopération avec ses partenaires internationaux par des activités communes et a promu le rôle de facilitateurs de ses membres dans la phase de suivi de la Convention d'Istanbul. Plusieurs rapports et avis ont été débattus sur des thèmes variés, tels que l'antisémitisme, les mutilations génitales féminines, la représentation politique des femmes, la lutte contre le terrorisme et la radicalisation, et les femmes dans les forces armées.

Faisant le point sur le statut des parlementaires, la **commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles** s'est penchée sur les conditions d'exercice du mandat parlementaire, en mettant en avant la problématique de l'indépendance et de la liberté d'expression des parlementaires. Elle s'est également préoccupée de la remise en cause actuelle du périmètre traditionnel des immunités dont jouissent tant les parlementaires nationaux que les membres de l'Assemblée.

La **Division de soutien de projets parlementaires** de l'Assemblée développe des programmes de coopération au niveau parlementaire afin de mieux appliquer les recommandations clés de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans les pays membres et pour toucher un plus grand nombre de membres des parlements nationaux à travers les séminaires parlementaires « d'égal à égal ».

En 2016, plusieurs séminaires ont été organisés au moyen du Cadre de coopération programmatique entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne avec les pays du Partenariat oriental et du Programme Sud. Ils ont abordé des thèmes comme le développement des mécanismes et structures parlementaires mettant en œuvre des normes de la Convention européenne des droits de l'homme et supervisant l'exécution des jugements de la Cour européenne des droits de l'homme, ou le rôle des parlements nationaux dans l'amélioration de la liberté et de l'indépendance des médias de service public, et la promotion de la gouvernance démocratique et des normes électorales.



Gudrun Mosler-Törnström
élue Présidente du Congrès
(Strasbourg, 19 octobre 2016)

Rencontre des jeunes délégués avec
les membres du Congrès, **31^e session
du Congrès des pouvoirs locaux et
régionaux de l'Europe**
(Strasbourg, 20 octobre 2016)



Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

*Les textes adoptés par le Congrès en 2016 sont consultables
sur le site internet www.coe.int/t/Congress/*

Le Congrès est l'assemblée politique chargée d'évaluer la situation de la démocratie locale et régionale dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe et de contribuer à en améliorer la qualité. Il met en œuvre la dimension locale et régionale de l'action du Conseil de l'Europe dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Le Congrès est composé de 648 élus locaux et régionaux représentant plus de 200 000 collectivités territoriales d'Europe. Les activités statutaires du Congrès sont fondées sur la Charte européenne de l'autonomie locale, un instrument juridiquement contraignant dans lequel est affirmé le rôle des villes et des régions en tant que premier niveau d'exercice de la démocratie.

**Président du Congrès : Jean-Claude Frécon (France) jusqu'en octobre 2016
Présidente du Congrès depuis octobre 2016 : Gudrun Mosler-Törnström (Autriche)**

LE CONGRÈS COMME GARDIEN DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE

La situation de la démocratie locale et régionale dans chaque pays fait l'objet d'un suivi régulier (une fois tous les cinq ans environ). En 2016, le Congrès a effectué des visites de suivi en Croatie, à Chypre, en Finlande, en Islande, en Estonie et à Malte. Il a aussi effectué une mission d'enquête en Turquie et a adopté des rapports sur la France, la Slovaquie, Chypre et la Croatie.

Par ses activités de suivi et son dialogue politique avec les gouvernements, le Congrès vise à renforcer la mise en œuvre de la charte sur l'ensemble du territoire de la Grande Europe. Il recense les problèmes récurrents constatés lors des visites de suivi et les transmet au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Le but est de nourrir une réflexion sur la manière d'améliorer la situation dans les États membres, de transposer la charte dans les législations nationales et de mettre en œuvre les dispositions de ce texte dans les pratiques nationales.

En complément du suivi politique de la charte, le Congrès conduit des missions d'observation d'élections locales et régionales. En 2016, il a adopté des rapports sur les élections locales en Ukraine, en Serbie, en Arménie et dans l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie (République de Moldova), et il prépare actuellement un rapport sur les élections locales en Bosnie-Herzégovine.

Le Congrès considère que le dialogue et la coopération sont essentiels. Le dialogue postsuivi engagé avec plusieurs gouvernements nationaux vise à garantir le respect des recommandations que le Congrès adopte après ses visites de suivi. Ce dialogue a abouti en 2016 à la signature d'une feuille de route avec l'Arménie et la République de Moldova.

RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGATIONS ET NOUVELLE PRÉSIDENTE

Lors de la session d'octobre 2016, les délégations nationales et la présidence du Congrès ont été renouvelées. Le Congrès a fait un nouveau pas dans le sens de l'égalité de genre en élisant une femme à sa présidence, pour la première fois de son histoire, en la personne de Gudrun Mosler-Törnström, vice-présidente du Land de Salzbourg (Autriche). Une femme politique norvégienne, Gunn-Marit Helgesen, a, quant à elle, été élue à la présidence de la Chambre des régions du Congrès. Au total, les femmes représentent 42 % des membres des nouvelles délégations. Par ailleurs, 11 des 17 membres du nouveau bureau sont des femmes.

Ces résultats sont notamment le fruit de la politique mise en œuvre par le Congrès depuis de nombreuses années afin de renforcer la représentation des femmes en politique, en particulier depuis 2008 lorsque le Congrès a introduit un quota d'au moins 30 % du sexe sous-représenté au sein des délégations nationales.



Mission du Congrès
d'observation d'élections locales
(Croatie, 11 septembre 2016)

Le Congrès continuera à encourager les politiques d'égalité de genre à tous les niveaux afin de permettre aux femmes d'avoir accès à toutes les sphères du pouvoir dans les villes et les régions.

INTÉGRATION DES MIGRANTS ET DES RÉFUGIÉS

En plus de ses activités statutaires, le Congrès suit attentivement l'évolution de la situation politique dans les États membres. L'intégration des migrants et des réfugiés est assurément l'un des principaux défis pour nombre d'entre eux. Le Congrès est convaincu que ce défi peut être surmonté par la mise en commun des compétences et des capacités des différentes parties impliquées. Les collectivités locales et régionales peuvent être l'une des clés pour résoudre cette question si elles sont consultées et associées en amont à la conception et à la mise en œuvre des politiques nationales.

En octobre 2016, la commission des questions d'actualité du Congrès a approuvé un rapport intitulé « De l'accueil à l'intégration : le rôle des collectivités locales face aux migrations ». Un groupe de réflexion avait été créé en mai 2016 en vue de définir le champ et le contenu d'une approche du Congrès sur cette question. Cette approche met l'accent sur l'accueil des réfugiés dans des conditions respectueuses des droits de l'homme et de la dignité, et insiste sur les politiques d'intégration précoce pouvant favoriser l'inclusion durable des migrants dans les communautés d'accueil. La résolution et la recommandation approuvées appellent les États membres à lever les obstacles administratifs et pratiques rencontrés par les demandeurs d'asile au cours de la procédure, à concevoir des cadres juridiques clairs, et à garantir une aide financière aux autorités locales et régionales. La session plénière du Congrès adoptera ces textes en mars 2017.

COMBATTRE LA RADICALISATION ET PROMOUVOIR LE DIALOGUE INTERCULTUREL

Un autre défi actuel pour les sociétés européennes concerne la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation. Le Congrès soutient l'association des collectivités locales et régionales à la conception des politiques de sécurité et de prévention.

La lutte contre la radicalisation exige, entre autres mesures de prévention, de promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux. Le Congrès a conçu une boîte à outils destinée à guider les autorités locales, ainsi que les associations et les organisations non gouvernementales (ONG), dans leurs efforts pour organiser des activités interculturelles et interreligieuses. La boîte à outils a été traduite dans 36 langues des États membres du Conseil de l'Europe et est disponible en téléchargement sur un nouveau site depuis octobre 2016.

Dans le prolongement de l'Alliance des villes européennes contre l'extrémisme violent lancée en novembre 2015 à Aarhus, la ville de Rotterdam, le Forum européen pour la sécurité urbaine et le Congrès ont organisé en novembre 2016 à Rotterdam le 2^e Sommet des maires. Les participants ont approuvé la Déclaration de Rotterdam, qui résume les positions de l'alliance vis-à-vis de la prévention de la radicalisation au niveau local. Le 3^e Sommet des maires se tiendra à Barcelone à l'automne 2017.

PROMOUVOIR L'ÉTHIQUE PUBLIQUE

Le thème général des deux sessions de 2016 était « L'éthique et la transparence aux niveaux local et régional ». En choisissant ce thème, le Congrès a souligné l'importance pour les élus de tout niveau d'être des modèles d'éthique et de faire preuve d'intégrité.



Signature d'une feuille de route sur la démocratie locale entre le Président du Congrès, **Jean-Claude Frécon**, et le ministre de l'Administration territoriale et du Développement de la République d'Arménie, **Davit Loqyan** (Érevan, 9 juin 2016)



Présentation de la boîte à outils « Organiser des activités interculturelles et interreligieuses » lors du Sommet des maires pour l'Alliance européenne des villes contre l'extrémisme violent (Rotterdam, 9 novembre 2016)

À cet égard, le Congrès a adopté une feuille de route, comprenant à la fois des mesures pratiques et des principes politiques. Elle prévoit en particulier la révision du Code de conduite européen pour l'intégrité politique des élus locaux et régionaux, et la préparation de rapports sur l'utilisation abusive de ressources administratives pendant les processus électoraux, les marchés publics, la transparence, les conflits d'intérêts, la protection des donneurs d'alerte et le népotisme.

DROITS DE L'HOMME AU NIVEAU LOCAL

Le Congrès a adopté en 2016 un Plan d'action pour les droits de l'homme au niveau local, qui s'appuie sur la Déclaration de Graz de mai 2015. Ce plan d'action décrit les quatre phases stratégiques que le Congrès juge indispensables pour promouvoir efficacement les droits de l'homme aux niveaux local et régional : recenser les problèmes liés aux droits de l'homme, échanger les bonnes/meilleures pratiques, renforcer la coopération entre tous les niveaux d'autorité et évaluer régulièrement les résultats des actions mises en œuvre.

À cet égard, le Congrès a créé un groupe d'experts qui travaille à l'élaboration d'un « Manuel des droits de l'homme à l'usage des collectivités locales et régionales ». Un colloque international sur les défis liés à la mise en œuvre des droits de l'homme au niveau local sera par ailleurs organisé à la fin de l'année 2017.

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION

Le Congrès mène des activités de coopération depuis 2011. Ces activités se sont considérablement étendues et leur développement permet d'améliorer l'impact des recommandations du Congrès, en s'appuyant sur le dialogue politique de ce dernier dans le cadre des activités de suivi, de post-suivi et d'observation d'élections.

Les activités de coopération sont organisées au titre du pilier « démocratie » des plans d'action du Conseil de l'Europe pour des États membres spécifiques et dans le cadre de programmes régionaux du Partenariat oriental de l'Union européenne. Elles sont financées par des contributions volontaires, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Cinq projets sont menés actuellement par le biais d'activités bilatérales avec l'Albanie, l'Arménie et l'Ukraine et au moyen du programme régional du Partenariat oriental de l'Union européenne (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Ukraine et Bélarus). Ils reposent essentiellement sur des travaux avec les collectivités locales et régionales et leurs associations, selon une approche partant de la base pour renforcer la démocratie locale.

NOUVELLES PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES POUR 2017-2020

Le Congrès a adopté ses nouvelles priorités opérationnelles pour 2017-2020 lors de la session d'octobre 2016. Deux grands domaines de travail y sont définis : renforcer la qualité de la démocratie locale et régionale, ce qui inclut le bon fonctionnement des collectivités locales et régionales, leur niveau d'autonomie, leurs ressources et leur capacité à proposer des services aux citoyens ; et construire des sociétés sûres, inclusives et respectueuses des diversités, thème qui recouvre les défis actuels des collectivités, les solutions pour garantir leur bon fonctionnement et la lutte contre les problèmes risquant de les déstabiliser. Les priorités du Congrès seront transcrites et mises en œuvre dans les programmes de travail de ses deux chambres et de ses trois commissions.



Discours du Président Guido Raimondi lors de l'ouverture de l'année judiciaire de la Cour (Strasbourg, 29 janvier 2016)

Réunion avec les ONG et les représentants de requérants (Strasbourg, 2 décembre 2016)



Cour européenne des droits de l'homme

www.echr.coe.int/ECHR/homepage_fr

La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe. Chaque citoyen peut porter plainte devant la Cour de Strasbourg dès lors que toutes les voies de recours ont d'abord été épuisées dans l'État membre concerné.

Président de la Cour : Guido Raimondi (Italie)

ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les organisations de la société civile sont depuis longtemps, et de manière très concrète, associées au fonctionnement du système de la Convention, en particulier aux procédures devant la Cour. De nombreuses ONG assument cette fonction essentielle qui est celle de représentant en justice ou de conseiller des requérants, surtout lorsque ceux-ci sont des individus qui se trouvent dans une situation de grande vulnérabilité ou de désavantage et qui, sans elles, ne pourraient pas faire appel aux services d'un avocat. Par leurs efforts, les ONG veillent à ce que le droit de recours individuel, pilier du système de la Convention, demeure effectif et à ce que l'accès à la justice à l'échelon européen soit non seulement une aspiration mais aussi une réalité concrète. Les ONG ont pour seconde fonction de servir d'*amicus curiae*, intervenant dans les affaires pour produire des éléments et analyses juridiques de façon à aider la Cour dans son examen des griefs dont les requérants la saisissent. Cette pratique, qui remonte à près de trente ans, est aujourd'hui une caractéristique bien ancrée de la procédure devant la Cour. En 2016, cette dernière a invité des organisations de la société civile à une réunion à Strasbourg consacrée à ces deux fonctions très importantes. Plus de 60 ONG, venant de nombreuses régions d'Europe, y ont participé. Cette réunion coïncidait avec l'inauguration à la Cour du

European Implementation Network. Ce réseau est une initiative très méritoire dont l'objectif est une meilleure exécution des arrêts de la Cour par les États. Il s'agit d'un aspect crucial du système de la Convention, considéré à juste titre comme un défi essentiel à relever afin que les droits fondamentaux de chacun puissent bénéficier d'une solide protection partout en Europe. Il faut saluer et encourager tout effort en ce sens.

APPROFONDIR LA COOPÉRATION AVEC LES JURIDICTIONS NATIONALES

L'année 2016 a été une année marquée par l'expansion continue du Réseau des cours supérieures, créé en 2015. Le réseau avait d'abord subi une phase initiale de test, à laquelle avaient participé la Cour de cassation et le Conseil d'État français, et qui avait été consacrée à l'élaboration des règles de fonctionnement, à l'acceptation des méthodes de travail et à la mise au point des outils informatiques nécessaires. Ces travaux se sont achevés au milieu de l'année 2016, à la suite de quoi le réseau a pu accueillir de nouveaux membres. La réaction des juridictions nationales a été très positive. À la fin de l'année, 23 juridictions de 17 pays au total avaient adhéré au réseau. En outre, des juridictions de plusieurs autres pays ont manifesté leur intérêt à en devenir membres.



Visite d'une délégation du réseau des présidents des cours suprêmes de l'Union européenne (Strasbourg, 2 juin 2016)

Le réseau a été créé afin de permettre une entraide concrète entre la Cour et les institutions associées au moyen d'échanges réguliers d'informations. Les juridictions membres peuvent tirer parti de certaines des ressources internes de la Cour sur la jurisprudence de la Convention, notamment les flashes de jurisprudence rédigés par le juriste, disponibles dès que de nouveaux arrêts ou de nouvelles décisions d'importance sont publiés. Elles peuvent également demander au greffe de la Cour toute information plus spécifique qui leur serait nécessaire. Elles peuvent bénéficier par ailleurs d'une formation à distance, assurée par les agents du greffe, sur l'utilisation des différents outils et des différentes ressources d'information. Du point de vue de la Cour, l'adhésion au réseau constitue une source particulièrement importante d'informations mises à jour sur le droit et la pratique internes. La Cour conduit régulièrement des recherches en droit comparé sur les affaires en cours, surtout celles dont la Grande Chambre est saisie. Obtenir les informations nécessaires de sources d'une telle autorité lui est très utile. Ainsi, l'exactitude des éléments de droit comparé évoqués par la Cour dans ses raisonnements est assurée. Le réseau permet notamment aussi des échanges entre les membres nationaux d'informations sur l'application de la Convention dans les systèmes internes respectifs de ces derniers.

DIALOGUE JUDICIAIRE SOUS DIVERSES FORMES

L'importance du dialogue entre les juges européens et leurs homologues de la haute magistrature des États membres du Conseil de l'Europe est incontestable et des activités à cette fin sont activement menées chaque année. Ces activités se présentent habituellement sous une forme bilatérale, en l'occurrence des rencontres entre des juges de la Cour et des membres de la juridiction suprême ou constitutionnelle. Elles sont complétées par d'autres initiatives conduites dans le cadre d'autres instances auxquelles la Cour est associée. L'une d'elles est le Réseau des présidents des cours suprêmes de l'Union européenne, dont les membres sont venus rendre visite à la Cour pour la première fois en 2016. Ces derniers représentent les plus hautes autorités judiciaires des États membres de l'Union européenne et sont donc des interlocuteurs essentiels pour la Cour et pour les principaux acteurs du système de la Convention.

Ce sont les juridictions de ce niveau qui seront habilitées à solliciter la Cour pour avis consultatif sur l'interprétation de la Convention une fois que le Protocole n° 16 sera entré en vigueur. Si le nombre de ratifications de ce texte est resté à six en 2016, la Cour a été avisée des progrès de la ratification dans plusieurs États, ce qui permet d'escompter une entrée en vigueur prochaine de la nouvelle procédure. Dans cette optique, et à la suite de consultations entre les États et la société civile, la Cour a adopté le règlement qui régira la procédure.

Une autre forme de dialogue judiciaire s'est déroulée en 2016 : le séminaire tripartite organisé par la Cour de justice de l'Union européenne et l'Association internationale des juges du droit des réfugiés sur le thème de la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le contexte actuel de l'afflux de réfugiés et de migrants en Europe.

La Cour a poursuivi son dialogue avec la Cour de justice de l'Union européenne, alors que la jurisprudence des deux cours connaît des développements importants avec les affaires *Avotiņš c. Lettonie* à Strasbourg et *Aranyosi et Căldăraru* à Luxembourg.

Au-delà du contexte européen, une réunion conjointe a été organisée entre la Cour et le Comité des droits de l'homme de l'ONU, l'organe chargé du contrôle du respect du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de l'examen des plaintes individuelles dirigées contre les États. Le comité est ainsi l'interlocuteur principal de la Cour au sein du système des Nations Unies. Par ailleurs, outre le dialogue entre les membres des organes respectifs, des contacts réguliers sont également assurés entre le greffe de la Cour et le secrétariat du comité.

DE NOUVELLES SOLUTIONS FACE À UNE CHARGE DE TRAVAIL ACCRUE

L'année 2016 a connu une hausse notable du nombre de nouvelles requêtes introduites devant la Cour, près de 30 % de plus qu'en 2005, soit 80 000 affaires inscrites au rôle à la fin de l'année. Bon nombre d'entre elles – plus de 28 000 – sont des affaires de chambre, qui ne se prêtent pas à un traitement faisant appel aux procédures très simplifiées applicables aux affaires répétitives et qui nécessitent ainsi un examen judiciaire plus approfondi. La Cour a la capacité de trancher entre 1 000 et 1 500 affaires de ce type par an, et il faut donc trouver de nouvelles méthodes plus efficaces permettant de traiter cet arriéré d'affaires. L'une de ces méthodes est la communication simplifiée immédiate des requêtes à l'État défendeur, en vertu de laquelle, au lieu de rédiger un exposé détaillé des faits de l'espèce, le greffe communique au gouvernement concerné le formulaire de requête. Le greffe indique par la même occasion l'objet de la requête et les questions que la Cour souhaite voir examinées par les parties. Le but est d'accélérer la procédure devant la Cour et d'en réduire la durée totale. Selon les résultats qui seront recueillis, la nouvelle procédure pourrait être plus largement utilisée à l'avenir. Pour la Cour, elle doit être considérée comme traduisant l'idée de responsabilité partagée – notion essentielle dans le processus de réforme – aux fins du bon fonctionnement du système de la Convention.

RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DE LA COUR À L'ESSOR DE L'EUROPE

Tous les deux ans, la médaille de la paix de Nimègue est décernée en reconnaissance d'une contribution importante à l'essor de l'Europe. En 2016, c'est la Cour européenne des droits de l'homme qui en a été lauréate. Dans une allocution prononcée au cours de la cérémonie, le ministre néerlandais des Affaires étrangères, Bert Koenders, a déclaré qu'il était impossible aujourd'hui de comprendre l'Europe sans comprendre les droits de l'homme. Au sujet de la Cour, il a dit qu'elle avait beaucoup contribué – parfois contre vents et marées – à l'essor des droits de l'homme et de la prééminence du droit partout en Europe. Il a ajouté que le succès de la Cour en tant que garante ultime des droits de l'homme était sans précédent et que son rôle était plus important que jamais. Il a ajouté que la Cour était « le dernier port d'escale de ceux dont les droits ont été bafoués ou n'ont pas été suffisamment protégés par les autorités nationales. Elle incarne la prise de conscience que les droits de l'homme sont trop importants pour être entièrement tributaires des pouvoirs et intérêts de l'État-nation. Son existence montre que le traitement équitable de chacun est une condition indispensable de la paix et de la stabilité ». Il s'agissait d'une importante allocution défendant l'idée d'un droit européen des droits de l'homme et les institutions au service de celui-ci, des propos salués par la Cour en ces temps difficiles.



La médaille du prix de la paix de Nimègue 2016 a été décernée à la Cour européenne des droits de l'homme (Nimègue, 18 novembre 2016)



Sa Sainteté le dalai-lama lors de sa visite officielle au Conseil de l'Europe et **Nils Muižnieks**, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 15 septembre 2016)

Commissaire aux droits de l'homme

*Des informations détaillées sur les activités menées par le Commissaire en 2016 sont disponibles sur son site internet : www.coe.int/web/commissioner/
Compte Twitter du Commissaire : @CommissionerHR*

Nils Muižnieks (Lettonie) depuis avril 2012

SUIVI PAR PAYS

■ Le Commissaire a mené 14 visites et missions dans les pays en 2016. Il a également publié 6 rapports, 4 mémorandums et 18 lettres sur des questions de fond adressées aux autorités nationales des États membres.

■ Du 17 au 23 janvier, le Commissaire s'est rendu au Royaume-Uni, essentiellement pour traiter des propositions gouvernementales visant à remplacer la loi de 1998 relative aux droits de l'homme par une charte britannique des droits et libertés ; des droits de l'homme de demandeurs d'asile et des immigrants ; et de la surveillance et du contrôle démocratique des services de sécurité nationaux. La visite a donné lieu à la publication de deux mémorandums, le 22 mars et le 17 mai. Dans son premier mémorandum, le Commissaire a exprimé plusieurs préoccupations au sujet de la tendance à rendre la législation et la politique d'immigration plus restrictives, et dans le deuxième il s'est déclaré préoccupé par la compatibilité avec la Convention des pouvoirs d'interception des communications et d'intrusion informatique massives, en soulignant la nécessité d'une plus grande protection pour le secret professionnel et les communications des responsables politiques et des journalistes.

■ Du 9 au 12 février, le Commissaire a effectué une mission en Pologne, où il s'est intéressé au cadre juridique et institutionnel de la protection et de la promotion des droits de l'homme ; à l'administration de la justice ; à la liberté des médias ; aux droits des femmes et à l'égalité de genre. Dans le rapport faisant suite à la visite, le 15 juin, le Commissaire a souligné que les profondes modifications du cadre juridique et institutionnel de la Pologne menacent les droits de l'homme et portent atteinte à la prééminence du droit ; il a aussi appelé les législateurs et le gouvernement à changer de cap à cet égard.

■ Le Commissaire a visité l'Ukraine du 21 au 25 mars, où il s'est rendu à Kiev, à Dnipropetrovsk et dans la ville de Donetsk, qui se situe en dehors du territoire sous contrôle du gouvernement. Dans son rapport publié le 11 juillet, le Commissaire a une fois de plus attiré l'attention sur les immenses souffrances, les incessantes pertes en vies humaines et les terribles épreuves dont souffrent les populations à cause du conflit. Il a notamment insisté sur l'importance de garantir l'établissement des responsabilités dans les cas de graves violations des droits de l'homme et d'intensifier les efforts pour enquêter sur les affaires de disparition forcée.

■ Le Commissaire a également effectué deux visites en Turquie en 2016. En avril, il s'est rendu à Istanbul, Diyarbakir et Ankara, en mettant l'accent sur la lutte contre le terrorisme et les droits de l'homme et, tout particulièrement, sur la situation dans le sud-est de la Turquie ; sur la liberté d'expression et des médias ; et sur l'administration de la justice. Dans son mémorandum sur les conséquences, pour les droits de l'homme, des opérations antiterroristes menées dans le sud-est de la Turquie, publié le 2 décembre, le Commissaire a conclu que la base juridique de l'instauration de couvre-feux 24 heures sur 24 et des opérations antiterroristes menées dans la région depuis l'été 2015 ne satisfont pas aux critères de légalité et de proportionnalité fixés par la Cour européenne des droits de l'homme, et engendrent à leur tour de graves violations des droits de l'homme par leur nature même.



Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Nils Muižnieks, visitant un centre d'hébergement pour personnes défavorisées, notamment des réfugiés, géré par Médecins du Monde (Athènes, juillet 2016)

■ À la suite de la tentative de coup d'État du 15 juillet en Turquie, le Commissaire a immédiatement condamné cet événement et a réagi dans deux déclarations, publiées les 20 et 26 juillet, à certaines mesures prises dans les jours qui ont suivi. Il est retourné en Turquie en septembre et a publié, le 7 octobre, un mémorandum sur les applications de l'état d'urgence du point de vue des droits de l'homme. Le Commissaire a condamné une nouvelle fois avec la plus grande fermeté la tentative de coup d'État du 15 juillet, a rendu hommage aux 241 personnes qui ont perdu la vie et à toutes celles, bien plus nombreuses encore, qui ont été blessées en résistant aux putschistes, et a exprimé sa solidarité avec les forces démocratiques en Turquie. Il a cependant insisté sur le fait qu'une série de décrets d'urgence adoptés depuis juillet donnent des pouvoirs discrétionnaires très étendus, et pratiquement illimités, à l'exécutif turc et aux autorités administratives. Les conclusions du Commissaire ont notamment souligné l'importance de revenir de toute urgence aux procédures ordinaires et à remettre en place les garanties de protection des droits de l'homme en Turquie en levant dès que possible l'état d'urgence. En attendant, il a appelé les autorités à commencer aussi rapidement que possible à se rapprocher de ces procédures et garanties, en appliquant une approche nuancée, secteur par secteur et cas par cas.

■ Du 25 au 29 avril, le Commissaire a effectué une visite en Croatie qui portait sur la justice transitionnelle et la cohésion sociale; sur les droits de l'homme des immigrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile; et sur la liberté des médias. Le 5 octobre, il a publié un rapport dans lequel il prie instamment la Croatie de renforcer la sensibilisation et la mise en œuvre effective des lois pertinentes afin de lutter contre l'intolérance ethnique, le discours de haine et d'autres formes de crime de haine à l'encontre des minorités nationales.

Il a également appelé les autorités à poursuivre, à juger et à sanctionner effectivement les crimes de guerre, et à porter une attention accrue aux besoins exprimés par les personnes appartenant aux minorités nationales.

■ Lors d'une visite en Andorre du 10 au 11 mai, le Commissaire a invité les autorités à améliorer la protection des enfants et des femmes, et à renforcer les structures de protection des droits de l'homme.

■ Du 8 au 10 juin, le Commissaire a visité l'Islande où il a mis l'accent sur les droits de l'homme des personnes handicapées et sur les mécanismes de protection des droits de l'homme. Le Commissaire a notamment prié les autorités de ratifier la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées – une mesure ultérieurement prise par les autorités – et d'aligner la législation et la pratique du pays sur les normes internationales et sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

■ Du 3 au 8 juillet, le Commissaire a effectué une visite en Grèce qui a porté sur l'extrémisme raciste et homophobe, et sur l'impact des mesures d'austérité sur l'exercice des droits de l'homme, en particulier pour les personnes handicapées et les personnes âgées. Le Commissaire a également examiné les questions relatives aux droits de l'homme des demandeurs d'asile et des immigrants. Dans le cadre du suivi de sa visite, le Commissaire a publié deux lettres en août et en septembre afin de recommander d'améliorer la situation des handicapés mentaux ou moteurs et leur désinstitutionnalisation, de créer un mécanisme efficace de traitement des plaintes contre les services répressifs et d'éradiquer les crimes de haine.

■ Le Commissaire s'est rendu en Lettonie du 5 au 9 septembre où il s'est particulièrement intéressé au problème de la violence à l'encontre des femmes ; aux droits de l'homme des enfants ; et à ceux des personnes LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes). Dans son rapport publié le 13 décembre, le Commissaire a prié les autorités d'intensifier leurs efforts pour faire de l'égalité de genre une réalité, surmonter les clichés et les préjugés concernant les rôles attribués aux deux sexes, et augmenter la participation des femmes à la vie publique et politique.

■ Du 22 au 25 novembre, il a visité l'Irlande, où il s'est dit très préoccupé par la discrimination et l'exclusion sociale persistantes dont les Gens du voyage font l'objet dans ce pays. Il a aussi recommandé la prise de mesures pour lutter contre la violence domestique, remédier aux inégalités de genre et instaurer un système éducatif intégrateur. Le Commissaire publiera en 2017 son rapport sur cette visite.

■ Dans le cadre de sa visite en Lituanie, du 5 au 9 décembre, le Commissaire s'est intéressé aux droits des enfants, aux droits des handicapés, et à la violence domestique et à l'égalité de genre. Il a invité les autorités à accroître leurs efforts pour prévenir toute négligence à l'encontre des enfants, à soutenir les familles confrontées à des difficultés à prendre soin de leurs enfants et à mettre en place un cadre efficace de services de proximité pour ces familles et pour les personnes handicapées. Il a aussi instamment prié les autorités de garantir une protection et une justice efficaces pour les victimes de violence familiale. Le rapport du Commissaire sur cette visite sera publié en 2017.

■ Le Commissaire a publié en janvier 2016 ses observations sur la visite qu'il avait effectuée en Géorgie, en novembre 2015. Il a noté que les réformes judiciaires ont certes donné quelques résultats positifs mais que des problèmes structurels persistants requièrent toujours une très grande attention, en particulier en vue de garantir l'indépendance et l'efficacité du système judiciaire.

■ En janvier, il a également publié un rapport à la suite de sa visite en Belgique de septembre 2015, qui a mis l'accent sur les droits de l'homme des migrants, des demandeurs d'asile, des Roms et des Gens du voyage. Le Commissaire a notamment recommandé d'accélérer l'intégration sociale des handicapés, d'améliorer l'enregistrement des demandeurs d'asile et de remédier à la marginalisation et à l'extrême dénuement de certains Roms.

■ En mars, il a publié un rapport à la suite de sa visite de décembre 2015 à Chypre, où il a recommandé d'améliorer la protection des réfugiés et d'alléger le fardeau que les mesures d'austérité font peser sur les groupes vulnérables de la population.

TRAVAIL THÉMATIQUE

■ Le Commissaire a abordé un large éventail de thèmes relatifs aux droits de l'homme dans les activités qu'il a menées en 2016. Il a accordé une attention particulière aux droits de l'homme des immigrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile ; à la liberté d'expression et à la liberté des médias ; à la justice transitionnelle et aux personnes disparues ; aux droits de l'enfant ; aux droits de l'homme des personnes handicapées, des LGBTI et des Roms, et aux droits des femmes.

■ Le Commissaire a publié deux documents thématiques en 2016. Le premier, sur le thème des *Personnes disparues et victimes de disparition forcée en Europe*, énonce à l'intention des gouvernements des recommandations pour renforcer la protection des droits de l'homme des victimes de conflits passés ou actuels. Le deuxième, intitulé *Intégration des migrants : il est temps que l'Europe prenne ses responsabilités*, aborde les défis que pose à long terme l'arrivée de réfugiés et de migrants de plus en plus nombreux en Europe.

■ Toujours dans le domaine des migrations, le Commissaire est intervenu en qualité de tierce partie devant la Cour européenne des droits de l'homme dans le cadre de deux requêtes contre l'Autriche concernant le transfert des requérants de l'Autriche vers la Hongrie en vertu du Règlement Dublin III. Il a également publié cinq tribunes dans des médias internationaux et européens sur les migrations en Europe. D'autres tribunes ont concerné un projet de loi sur les personnes handicapées en Bulgarie ; les violences domestiques ; les expulsions de Roms ; le chômage des jeunes ; le système judiciaire en Fédération de Russie ; la surveillance et la protection des droits de l'homme au Royaume-Uni ; et la lutte contre le terrorisme en France.

■ Le Commissaire a également poursuivi ses travaux sur la situation des défenseurs des droits de l'homme. Il est en particulier intervenu trois fois en qualité de tierce partie devant la Cour européenne des droits de l'homme dans des affaires concernant les défenseurs des droits de l'homme en Azerbaïdjan et en Fédération de Russie.

■ Une série de titres du *Carnets des droits de l'homme* ont été publiés sur des questions aussi diverses que les migrations, les droits des femmes, les droits de l'enfant, la torture, l'Holocauste, les droits de l'homme des Roms et des Gens du voyage, les entreprises et les droits de l'homme, la lutte contre le terrorisme, les disparitions forcées et la non-exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

■ Le travail du Commissaire a également pris la forme d'une intense activité sur les réseaux sociaux, et notamment par le biais de son compte twitter, @CommissionerHR, et de Facebook.



Événement « speed dating » pour les ONG de jeunesse, session d'été (Strasbourg, juin 2016)

Le défenseur des droits de l'homme, **Intigam Aliyev**, la présidente de la conférence, **Anna Rurka**, et la représentante permanente de la Norvège, **Astrid Helle**, parlent des défis auxquels font face les ONG à l'époque où l'espace de la société civile se rétrécit (Strasbourg, 6 juin 2016)



Conférence des organisations internationales non gouvernementales

Pour de plus amples informations, consultez le site <http://www.coe.int/fr/web/ingo>
Twitter: @CoE_NGO – Facebook: @CONFINGO

Présidente de la Conférence des OING : Anna Rurka (Pologne)

LA VOIX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU CONSEIL DE L'EUROPE

Les représentants de la Conférence des OING ont contribué aux travaux de 25 comités intergouvernementaux, notamment à ceux du Comité européen de coopération juridique sur la réglementation juridique des activités de lobbying dans le contexte de la prise de décision ainsi qu'aux travaux d'élaboration de lignes directrices relatives à la participation civile aux décisions politiques menés par le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance. La conférence a participé au Forum mondial de la démocratie 2016 en parrainant la participation de 25 jeunes du monde entier et deux laboratoires d'innovation relatifs à la participation numérique des citoyens et à l'apprentissage interculturel. Une nouvelle résolution (CM/Res(2016)3) régissant le statut participatif des OING souligne leur rôle dans la promotion des normes et valeurs du Conseil de l'Europe, et renforce la vocation de la Conférence des OING à constituer l'un des piliers institutionnels du Conseil de l'Europe.

UNE VOIX SOLIDAIRE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EUROPÉENNE

L'année 2016 a vu apparaître, dans différentes régions d'Europe, des lois, politiques et mesures qui risquent de restreindre la capacité des ONG de participer aux réformes des politiques publiques, de faire de l'activisme social ou de mener des activités de coopération internationale. La conférence s'est efforcée de répondre à ces menaces de diverses manières. La présidente de la conférence s'est rendue, à la tête de délégations, en Bulgarie, en Pologne, en Roumanie, en Hongrie et en Allemagne pour discuter de la situation concernant la participation des citoyens aux processus décisionnels et la liberté d'association. Un événement consacré aux « défis auxquels font face les ONG à l'époque où l'espace de la société civile se rétrécit » a réuni un large public dont des représentants des États membres. Des conclusions ont appelé à une plus forte protection de la liberté d'association, à la promotion d'une culture de

participation dans le processus de décision politique ainsi qu'à l'abandon des restrictions excessives sur les sources de financement des ONG.

La conférence a adopté une recommandation sur la protection des défenseurs des droits de l'homme dans la région transnistrienne de la Moldova et sa présidente a publié des déclarations de soutien aux représentants de la société civile de Fédération de Russie, d'Azerbaïdjan et de Turquie. En outre, la conférence a invité des représentants de 16 ONG turques à Strasbourg pour un échange de vues informel à la lumière du maintien de l'état d'urgence et de son incidence sur la liberté d'association, d'expression et de réunion.

PORTE-PAROLE DES PRÉOCCUPATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EUROPÉENNE

La conférence a organisé des événements portant sur d'importantes questions européennes, notamment un débat thématique axé sur les activités des ONG visant à sauver, enregistrer, loger et nourrir les réfugiés ; par la suite, la présidente a publié une déclaration exprimant des inquiétudes face à la situation des réfugiés et des migrants en Turquie dans le contexte de l'état d'urgence et à celle des ONG qui les aident. L'experte en matière d'égalité de la conférence a animé une table ronde multiconfessionnelle avec l'Assemblée parlementaire sur le thème « Les religions sont-elles un lieu d'émancipation pour les femmes ? Avancées, reculs ? ». Afin de mettre en lumière le rôle de la société civile dans la prévention de la radicalisation et la promotion de la vie interculturelle, la conférence a visité le quartier de Molenbeek (Bruxelles). Un exercice amusant de « speed dating » (rencontre minute) a encouragé les membres des OING à mieux se connaître et à promouvoir la participation des jeunes à la vie publique tandis que d'autres manifestations ont porté sur le vieillissement et la santé, la lutte contre l'extrême pauvreté, la construction de sociétés inclusives et l'accès aux droits sociaux.



© UN Photo / Rick Bajornas

Andrzej Duda, Président de la Pologne, et **Thorbjørn Jagland**, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, à l'occasion du 25^e anniversaire de l'adhésion de la Pologne au Conseil de l'Europe (Strasbourg, 16 novembre 2016)

Allocution de **Thorbjørn Jagland**, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, lors de la réunion de haut niveau de **l'Assemblée générale de l'ONU pour gérer les mouvements massifs des réfugiés et des migrants** (New York, 19 septembre 2016)



Vladimir Poutine, Président de la Fédération de Russie, et **Thorbjørn Jagland**, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (Moscou, 6 décembre 2016)

Relations extérieures

www.coe.int/DER

POLITIQUE DU CONSEIL DE L'EUROPE À L'ÉGARD DES RÉGIONS VOISINES

La politique à l'égard des régions voisines a été menée en étroite coopération avec l'Union européenne. La mise en œuvre des partenariats de voisinage avec les trois principaux partenaires du Conseil de l'Europe – la Jordanie, le Maroc et la Tunisie – s'est poursuivie en 2016. Ces partenariats (qui couvrent la période 2015-2017) associent et consolident les deux piliers de la politique – dialogue politique et activités de coopération. La coopération s'est également développée avec le Kazakhstan, le Kirghizstan et la Palestine³ à travers des Priorités de coopération de voisinage (PCV). Les activités régionales ont aussi été poursuivies. Les pays voisins adhèrent désormais plus largement aux conventions du Conseil de l'Europe.

RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE, L'ONU ET L'OSCE

Union européenne

La coopération et la coordination des activités entre les deux organisations ont été renforcées sur la base du Mémoire d'accord de 2007 dont l'application a été régulièrement examinée par les Délégués des Ministres. Le partenariat stratégique développé avec l'Union européenne a été renforcé au travers de ses trois piliers – le dialogue politique, la coopération juridique et les projets de coopération. Le dialogue politique de haut niveau a été particulièrement intensif en 2016. Comme par le passé, les activités communes ont été menées, pour la plupart, par l'intermédiaire de programmes conjoints dans des États membres du Conseil de l'Europe et dans les régions voisines. Le Bureau de liaison du Conseil de l'Europe à Bruxelles et la délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe ont en outre facilité le renforcement de cette coopération.

3. Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et ne préjuge pas de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe sur cette question.

ONU

En novembre, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par consensus la Résolution relative à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe qui illustre la coopération croissante entre les deux organisations dans de nombreux domaines. Le Conseil de l'Europe a également contribué aux discussions sur la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur un moratoire sur l'application de la peine de mort, adoptée en décembre. Une coopération substantielle a en outre porté sur d'autres sujets tels que la mise en œuvre de l'Agenda 2030, le Conseil des droits de l'homme, l'examen périodique universel, le statut des femmes et les migrations. La coopération entre les deux organisations a continué à s'intensifier grâce aux Bureaux de liaison du Conseil de l'Europe à Genève (Suisse) et à Vienne (Autriche).

OSCE

Les relations avec l'OSCE ont porté sur un vaste spectre d'activités relatives à la dimension humaine « sur le terrain », aux niveaux intergouvernemental et parlementaire ou entre institutions et organes spécialisés. Les Bureaux de liaison du Conseil de l'Europe à Vienne et à Varsovie (Pologne) ont facilité la coopération.

RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS ET LES AUTRES PAYS

Le Conseil de l'Europe a maintenu des relations et des contacts réguliers avec d'autres organisations actives dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, dont l'Organisation internationale de la francophonie, la Ligue des États arabes, l'Ordre de Malte et IDEA International (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale). Aux relations préférentielles entretenues avec les États observateurs (Saint-Siège, Canada, Japon, Mexique et États-Unis) se sont ajoutées des relations avec plus de 70 États non membres dans les domaines dans lesquels l'acquis du Conseil de l'Europe constitue un atout particulier au niveau mondial.



Débat sur la sécurité démocratique avec **Gilles Kepel**, politologue français, spécialiste de l'islam et du monde arabe contemporain, et professeur à Sciences Po et à l'École normale supérieure à Paris : « Les attentats de Paris et de Bruxelles : le salafisme et le djihadisme en Europe » (Strasbourg, 28 avril 2016)



Débat sur la sécurité démocratique avec **Christiane Taubira**, ancienne garde des Sceaux, ministre française de la Justice : « Efficacité et indépendance du système judiciaire » (Strasbourg, 12 mai 2016)

Planification politique et affaires politiques

PLANIFICATION POLITIQUE

Le troisième rapport annuel du Secrétaire Général, intitulé « Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit – Un impératif pour la sécurité de l'Europe », a été diffusé en avril 2016 peu avant la session ministérielle de mai à Sofia (Bulgarie). Le rapport évalue les développements menaçant la sécurité commune survenus au cours des douze derniers mois et expose les faiblesses en matière de contrôles démocratiques (*checks and balance*), ainsi que les défis auxquels nos sociétés sont confrontées en ce qui concerne l'État de droit et le fonctionnement des institutions démocratiques. Les libertés d'expression, de réunion et d'association subissent trop souvent des attaques.



Troisième rapport du **Secrétaire Général Jagland** sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe

Le rapport a évalué dans quelle mesure les 47 États membres du Conseil de l'Europe sont aptes à concrétiser les cinq piliers de la sécurité démocratique, à savoir un système judiciaire impartial et indépendant, la liberté d'expression, la liberté de réunion et d'association, le fonctionnement des institutions démocratiques et, enfin, une société inclusive. En 2016, les conclusions du rapport ont été étoffées. Le rapport a aussi défini des solutions pour remédier aux insuffisances et a adressé une série de recommandations aux États membres et aux institutions du Conseil de l'Europe. Un accent particulier a été mis sur l'intégration des migrants en réponse à l'afflux de migrants et de réfugiés en Europe.

Le troisième rapport du Secrétaire Général a mis en lumière une régression en matière de protection des journalistes : près de la moitié des États membres de l'Organisation ne garantissent pas de manière satisfaisante la protection des journalistes confrontés à la violence et aux menaces. En février 2017, la Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes avait enregistré plus de 250 alertes provenant de 34 États membres. Cinq nouvelles organisations et associations de journalistes ont rejoint la plateforme depuis décembre 2015. Les données collectées sur la plateforme font désormais partie intégrante du travail du Conseil de l'Europe et orientent les problématiques associées à la liberté des médias au sein des entités de l'Organisation. La plateforme a figuré au premier plan durant les sessions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Forum mondial de la démocratie et plusieurs autres événements importants liés à la liberté d'expression.

Les directeurs de la planification politique des États membres du Conseil de l'Europe se sont rencontrés à Strasbourg en présence de représentants d'organisations internationales tels que l'Union européenne, le bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (OSCE/BIDDH) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) afin d'échanger leurs idées sur le sujet suivant : « Sécurité démocratique en Europe : droits de l'homme et sécurité dans le contexte du défi migratoire actuel ». Une discussion avec le Secrétaire Général à propos de son troisième rapport annuel a permis d'approfondir le débat. Les discussions ont montré que l'Organisation devait intensifier son action fondée sur les droits de l'homme en matière d'immigration et d'intégration, notamment lorsqu'il s'agit de promotion de l'égalité et de la tolérance, de l'implication des communautés musulmanes et de la prévention et du combat contre la radicalisation.

Un nouveau cycle de conférences, axées sur la sécurité démocratique, a été lancé. Parmi les six sessions qui ont eu lieu en 2016, les thèmes développés par trois orateurs ont particulièrement retenu l'attention : « Mémoire du mal – Cosmopolitisme et projet européen » de Natan Sznaider, « Indépendance et efficacité de la justice » de Christiane Taubira (ancienne ministre française de la Justice) et « Les attentats de Paris et de Bruxelles : le salafisme et le djihadisme en Europe » de Gilles Kepel.

ÉCOLES D'ÉTUDES POLITIQUES

Le Réseau des écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe, qui a entamé sa 22^e année d'activité, continue d'offrir une formation de haut niveau aux futurs dirigeants de 24 pays à travers le continent européen et dans le sud de la Méditerranée. L'information sur les activités des écoles est diffusée sur un site dédié. En plus de soutenir les cycles annuels de formation pour chaque école, la capacité du réseau à rassembler les participants des pays qui connaissent des conflits gelés et qui ont rarement la possibilité de communiquer entre eux a été développée. Le second séminaire d'exploration à Chypre sur la portée et les perspectives d'une école bicommunautaire d'études politiques avec de jeunes leaders issus des deux communautés de l'île en est un exemple.

Dans le cadre du Programme Sud II, les écoles de Tunisie et du Maroc ont continué à consolider leur ancrage en tant qu'acteurs actifs de la gouvernance démocratique et des progrès dans la région.

Plusieurs écoles continuent de rencontrer des obstacles politiques qui les empêchent d'accomplir leur mission. L'École d'éducation à la citoyenneté de Moscou, la première des Écoles d'études politiques à avoir vu le jour, reste enregistrée comme « agent étranger » aux termes de la loi adoptée par les autorités russes. Le Réseau des écoles d'études politiques a soutenu l'école avec des événements importants, notamment un séminaire conjoint organisé à Belgrade (Serbie) et un forum civique à Berlin coorganisé par l'Association des écoles d'études politiques et par la Fondation Robert-Bosch.

Ilgar Mammadov, directeur de l'école de Bakou, est maintenant incarcéré depuis plus de quatre ans alors que la décision définitive de la Cour européenne des droits de l'homme continue d'être ignorée par les autorités.

Deux événements ont permis aux participants de l'ensemble du réseau de se rencontrer et d'échanger des connaissances et des bonnes pratiques.

Une table ronde civique de deux sessions a été coorganisée par le Conseil de l'Europe et l'École européenne de sciences politiques d'Istanbul (Turquie). Pour une trentaine de boursiers de différents pays européens et extraeuropéens, cet événement a constitué une plateforme pour étudier les tendances et les défis actuels, et expérimenter diverses façons de forger une meilleure citoyenneté à travers l'Europe. Lors de la première session tenue à Berlin, les discussions ont porté sur les perspectives d'une croissance économique inclusive, les tendances liées à l'inégalité et à la mobilité sociale, le rôle de l'Europe dans le monde, les défis migratoires et leur impact sur le capital social et le contrat social. Lors de la session de Strasbourg, les participants ont présenté les résultats de leurs réflexions au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe dans un rapport intitulé « Vers une nouvelle éducation civique européenne ».

La cinquième édition du Forum mondial de la démocratie a accueilli plus de 500 participants du Réseau des Écoles d'études politiques, ainsi que des jeunes et des décideurs intéressés à débattre et à partager leurs opinions sur la relation entre éducation et démocratie. Ils ont examiné la mesure dans laquelle les deux peuvent se renforcer mutuellement et fournir des réponses pour surmonter les nouvelles divisions sociales.



Réunion des médiateurs
et des représentants de la société
civile géorgiens et abkhazes
(Venise, 14-16 décembre 2016)

AFFAIRES POLITIQUES

À la suite d'une visite du Secrétariat en avril 2016 en Bosnie-Herzégovine (Sarajevo et Banja Luka), le 18^e rapport périodique sur le respect par ce pays de ses obligations et de ses engagements pris envers l'Organisation a été présenté en juillet 2016 au Comité des Ministres, lequel a pris une décision sur la base des conclusions et des recommandations de ce rapport.

Les 13^e et 14^e rapports périodiques de synthèse du Secrétaire Général sur le conflit en Géorgie ont été présentés au Comité des Ministres, qui les a examinés à deux reprises en 2016. Comme auparavant, les rapports ont dressé un bilan de la situation en Géorgie à la suite du conflit du mois d'août 2008, ont donné des renseignements sur les activités connexes du Conseil de l'Europe et ont proposé à l'Organisation de mettre en œuvre de nouvelles mesures de confiance.

Les Délégués des Ministres ont pris une décision en mai 2016 sur le Conseil de l'Europe et le conflit en Géorgie afin de donner suite à la présentation du 13^e rapport de synthèse.

En ce qui concerne le point d'information de Minsk (Biélorus), les responsables du projet ont continué d'œuvrer activement pour consolider l'action et la visibilité de l'Organisation dans le pays par l'organisation ou le soutien de 45 projets (présentations, tables rondes et conférences). Les informations sur les normes et les politiques du Conseil de l'Europe ont été largement diffusées par le point d'information à l'occasion de sa participation à une douzaine d'événements organisés par la société civile du Biélorus ou par la communauté internationale. Environ 2 000 représentants locaux ont participé aux manifestations relevant du projet. Ces activités ont couvert un large éventail de questions qui intéressent particulièrement le Conseil de l'Europe : le travail des institutions nationales de défense des droits de l'homme ; la procédure pénale et les droits de l'homme ; l'égalité des sexes et la participation des femmes à la vie publique ; la politique de jeunesse

et l'adhésion du Biélorus au Processus de Bologne ; le patrimoine culturel ; la cybercriminalité et la lutte contre la drogue ; et l'éducation aux droits de l'homme. La question de l'adoption d'un moratoire sur la peine de mort ou l'abolition de celle-ci a retenu une attention particulière lors d'une conférence intitulée « Abolition de la peine de mort et opinion publique », organisée par le Conseil de l'Europe via le point d'information, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères du Biélorus. De même, les échanges entre les professionnels du droit ont fait l'objet d'une attention particulière, ainsi que la coopération entre les médias et la société civile. Les activités du point d'information ont été fort utiles pour l'adoption du tout premier Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République du Biélorus en 2016-2017.

La Direction des affaires politiques a continué de mettre en œuvre des mesures de confiance dans les zones de postconflit, de conflit gelé ou de conflit prolongé. En 2016, ce programme a favorisé la diffusion des normes du Conseil de l'Europe et a contribué au dialogue et au renforcement des capacités des professionnels des régions touchées. Les principaux bénéficiaires du programme sont les représentants des deux rives du Nistru/Dniestr (République de Moldova) et ceux de la Géorgie, y compris l'Abkhazie. En 2016, le dialogue entre les médiateurs de Tbilissi et de Soukhoumi et la société civile s'est poursuivi par des débats utiles dans un certain nombre de domaines spécifiques (santé publique, liberté de circulation, droits des détenus, lutte contre la violence domestique et la violence envers les femmes, et sensibilisation aux droits de l'homme), ce qui a permis de reconnaître l'effet positif des mesures de confiance au sein de la population vivant dans la région et a conduit aussi à davantage de propositions opérationnelles pour des actions communes futures. Il convient en outre de relever l'organisation, en 2016, d'une deuxième série de quatre exposés à Soukhoumi, assurés par des experts du Conseil de l'Europe et des responsables des questions liées aux droits de l'homme, et la collaboration entre les professionnels à Tbilissi et à Soukhoumi sur la prévention et le traitement de la toxicomanie, l'inventaire du patrimoine architectural et la formation d'enseignants sur l'éducation dans un environnement interculturel.



Ouverture par Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, de la conférence Octopus – Coopération contre la cybercriminalité (Strasbourg, 16 novembre 2016), qui marquait le 15^e anniversaire de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité

Tomáš Božek, représentant spécial sur les migrations et les réfugiés, et **Thorbjørn Jagland**, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 26 janvier 2016)



Direction générale

Droits de l'homme et État de droit

www.coe.int/t/dgi/default_fr.asp

PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT DES DROITS DE L'HOMME

Mécanisme de suivi

Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

Des progrès dans l'exécution des arrêts ont été relevés dans de nombreuses affaires concernant des problèmes structurels de longue date, par exemple la durée excessive de procédures judiciaires, la non-exécution de décisions de justice internes et la durée excessive de la détention provisoire, amenant à une augmentation significative du nombre d'affaires closes liées à ce type de problèmes. Davantage d'informations sont disponibles dans le Rapport annuel 2016 du Comité des Ministres portant sur sa surveillance de l'exécution, publié en avril 2017.

Torture et traitements inhumains ou dégradants

En 2016, le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) a effectué 10 visites périodiques en Azerbaïdjan, en Espagne, en Fédération de Russie, en Italie, en Lettonie, au Liechtenstein, en Lituanie, aux Pays-Bas, au Portugal et au Royaume-Uni, et neuf visites ad hoc en Belgique, en Espagne, en Fédération de Russie (région du Caucase du Nord), en Grèce (deux visites), dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine », en Turquie (deux visites), en Ukraine, représentant au total 170 jours de visite sur le terrain.

Certaines visites ad hoc ont été organisées dans un délai très court, en réaction à l'actualité, en particulier une visite en Belgique lors de la grève du personnel pénitencier, une visite en Grèce pour examiner la situation dans lesdits « hotspots » et une visite en Turquie à la suite de la tentative manquée de coup d'État militaire. Le CPT a aussi effectué des visites permettant de réexaminer la situation en Ukraine et dans la région du Caucase du Nord de la Fédération de Russie, et a surveillé une opération d'éloignement de ressortissants étrangers par voie aérienne coordonnée par Frontex au départ de l'Espagne.

Outre les visites, le CPT a mené des entretiens à haut niveau avec les autorités en Belgique, en Finlande, en Suède et en Fédération de Russie.

À la demande des autorités nationales concernées, 18 rapports de visite et un nombre équivalent de réponses des gouvernements ont été rendus publics au cours de l'année. Dans son rapport général annuel, le CPT publie ses normes concernant la situation des détenus condamnés à la réclusion à perpétuité.

Une déclaration commune avec le Sous-Comité des Nations Unies pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a été publiée en juin à l'occasion de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture.

Le CPT a également reçu la visite de délégations officielles issues de pays non européens tels que le Brésil, la Chine, le Kazakhstan et la Corée du Sud, souhaitant en savoir davantage sur les travaux, les normes et les méthodes de travail du comité.

Charte sociale européenne et Code européen de sécurité sociale

Deux événements importants ont été organisés dans le cadre du Processus de Turin : la Conférence interparlementaire sur la Charte sociale européenne et le Forum sur les droits sociaux en Europe (Turin, 17-18 mars). La conférence, qui a réuni une centaine de parlementaires venus de 25 États membres du Conseil de l'Europe, était une occasion pour discuter de la contribution des parlements nationaux à la mise en œuvre des droits sociaux au niveau national. Le forum a permis de faire le point sur le respect de ces droits fondamentaux dans un contexte international marqué par la crise économique, les flux migratoires et le terrorisme. À l'occasion du forum, le ministre grec du Travail, de la Sécurité sociale et de la Solidarité sociale a déposé l'instrument de ratification de la Charte sociale européenne (révisée) pour son pays.

Toujours dans le cadre du Processus de Turin, le Secrétaire Général a établi en décembre 2016 son Avis sur l'initiative visant la mise en place d'un socle européen des droits sociaux par l'Union européenne. Dans la perspective de la consolidation de la synergie entre les systèmes normatifs de protection des droits sociaux à l'échelle continentale, par ce document, le Secrétaire Général a demandé que les dispositions de



Atelier « Identifier et s'attaquer aux conflits d'intérêts »
avec le Conseil national de télé- et radiodiffusion d'Ukraine, en partenariat avec le Conseil de l'Europe (Kiev, 12 décembre 2016)



Conférence annuelle du réseau HELP,
Formation aux droits de l'homme pour les professionnels
du droit (Strasbourg, 16-17 juin 2016)

la Charte sociale européenne (révisée) soient formellement intégrées dans le socle en tant que référence commune pour la garantie de ces droits et que la procédure de réclamations collectives soit reconnue pour la contribution qu'elle apporte à la réalisation effective des droits garantis par la Charte.

Normes

Développement et promotion des droits de l'homme

En 2016, le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a préparé et adopté une analyse de la situation juridique, aux niveaux national et international, des actions et de la prévention des mutilations génitales féminines et du mariage forcé. Le CDDH a lancé de nouvelles activités portant sur un large éventail de sujets tels que les droits sociaux, la liberté d'expression et les liens avec d'autres droits de l'homme, la migration et les droits de l'homme, ainsi que la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme. Il a engagé ses travaux de révision des Lignes directrices du Comité des Ministres (2005) sur la protection des victimes d'actes terroristes. Un séminaire de haut niveau s'est tenu sur la protection et la promotion des droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses.

Système de la Convention européenne des droits de l'homme

Le Comité d'experts sur le système de la Convention a commencé à traiter de deux sujets principaux relatifs à l'efficacité du système : *i.* l'ensemble du processus de sélection et d'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme et *ii.* la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2008)2 sur des moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme en vue d'élaborer un guide de bonnes pratiques en 2017. Un échange de vues sur les mécanismes pour garantir la compatibilité des lois avec la Convention s'est également tenu (www.coe.int/reformECHR).

Coopération

La suppression des obstacles à la mise en œuvre efficace de la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national a continué d'être une priorité. Les cours nationales ont notamment été soutenues dans leurs efforts afin d'assurer une interprétation cohérente de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et, ainsi, pour aboutir à une jurisprudence nationale harmonisée. Pour cela, des mécanismes et des outils innovants ont été développés en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, en Fédération de Russie et en Serbie, tels que des avis consultatifs émis par les hautes cours, des fonctions spécifiques attribuées aux services de la jurisprudence/des droits de l'homme au sein des cours, la création de bases de données modernes de jurisprudence, la mise en place de panels d'harmonisation, ainsi que des techniques modernes de formation à la Convention et à la jurisprudence de Strasbourg dispensées dans le cadre du programme HELP (Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit). Le renforcement des voies de recours judiciaires et non judiciaires a aussi fait l'objet d'une attention particulière (droit de recours individuel devant les cours constitutionnelles du Monténégro et de Turquie, fonctions du mécanisme national de prévention (MNP) et d'*amicus curiae* des institutions de défenseurs des droits en Géorgie, au Kosovo⁴ et au Monténégro, actions de lutte contre les discriminations des institutions de défenseurs des droits et des organismes de promotion de l'égalité en Albanie et en République de Moldova). La réforme du système de justice pénale a été poursuivie en République de Moldova et en Ukraine. Le dialogue avec les institutions judiciaires a été renforcé en Fédération de Russie, notamment par le biais du projet «HELP en Russie», et en Turquie dans le cadre d'un projet joint Union européenne/Conseil de l'Europe sur la liberté d'expression. Un observatoire indépendant des mécanismes nationaux de prévention de la torture («MNP OBS») a été mis en place sous la forme d'une nouvelle ONG internationale, avec l'assistance de la Direction générale I. Après presque trois ans d'efforts, la Tunisie a pu se doter d'un MNP avec un soutien intensif organisé dans le cadre d'un projet joint avec l'Union européenne.

4. Toute référence au Kosovo dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

QUESTIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

Médias

Liberté d'expression

Les médiateurs nationaux ont un rôle important à jouer pour la défense de la liberté d'expression et des médias. Trente représentants des organes de défense des droits de l'homme (INDH) ont travaillé à dégager des synergies et des possibilités de coopération avec le Conseil de l'Europe lors d'un séminaire à haut niveau « Liberté d'expression – Rôle et pouvoirs des institutions nationales de défense des droits de l'homme (INDH) et autres mécanismes nationaux », pour promouvoir la liberté d'expression et protéger les journalistes.

La Recommandation CM/Rec(2016)4 du Comité des Ministres aux États membres apporte un soutien supplémentaire à la protection du journalisme et à la sécurité des journalistes et des autres acteurs des médias. Elle propose des mesures pour éviter les violations de la liberté des médias et pour protéger effectivement les journalistes dans leur fonction indispensable à la démocratie, ainsi que leurs droits dans l'exercice de leur profession.

Liberté de l'internet

La liberté de l'internet n'est pas une vision arbitraire mais elle est ancrée dans la Convention européenne des droits de l'homme et les autres normes. Ce principe a été réaffirmé en 2016 lors de la conférence sur « La liberté d'internet: un facteur constant de la sécurité démocratique en Europe » (9 septembre 2016, Strasbourg), coorganisée avec la présidence estonienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et la présidence allemande de l'OSCE, et par la Recommandation CM/Rec(2016)5 du Comité des Ministres qui incite les États membres à évaluer régulièrement la situation de la liberté de l'internet.

COOPÉRATION

Pour aider à la mise en pratique des normes du Conseil de l'Europe dans les États membres, plus de 330 activités de coopération ont été menées sur la liberté d'expression et des médias, mais aussi sur la liberté de l'internet dans 10 pays membres, des pays voisins et au Kosovo : expertises juridiques, formations, séminaires, conférences, visites d'étude, manifestations sur les droits et responsabilités des journalistes, sur la radiotélévision publique, sur les autorités indépendantes de régulation, sur l'autorégulation des médias, sur la gouvernance de l'internet, sur les codes de déontologie journalistiques, avec la participation de fonctionnaires, de professionnels des médias et de représentants de la société civile.



Des membres des hautes cours turques ont participé à l'Atelier international sur la protection de la liberté d'expression dans la lutte contre le terrorisme (Antalya, 6 mai 2016)



Conférence annuelle sur l'harmonisation des pratiques judiciaires (Sarajevo, 21 juin 2016)



Lancement du projet PREDIM de soutien aux institutions nationales pour la prévention de la discrimination au Monténégro (Podgorica, 15 mars 2016)



Séminaire à haut niveau
« Liberté d'expression – Rôle
et pouvoirs des institutions
nationales de défense des
droits de l'homme (INDH) et
autres mécanismes nationaux »
(Strasbourg, 15 décembre 2016)

La conférence de
l'Observatoire européen de
l'audiovisuel,
au Festival de Cannes
(Cannes, 14 mai 2016)

Observatoire européen de l'audiovisuel (accord partiel élargi)

En 2016, sous sa présidence tchèque, l'observatoire a mis à jour son *Annuaire – Télévision, cinéma, vidéo et services audiovisuels à la demande* avec de nouvelles données sur les industries audiovisuelles européennes. Ses publications phares consacrées aux marchés ont été *FOCUS 2016 – Tendances du marché mondial du film* et *Tendances clés*. D'autres rapports sur les marchés audiovisuels ont couvert différents sujets, notamment le financement public du cinéma et des contenus audiovisuels. L'observatoire a publié des analyses juridiques approfondies sur la Smart TV et la protection des données, la télévision régionale et locale en Europe et la propriété des médias (rapports *IRIS Spécial*). Les rapports *IRIS Plus* ont couvert le respect du droit d'auteur en ligne, les services à la demande et la législation européenne connexe ainsi que les droits sportifs audiovisuels. Deux rapports *IRIS Extra* ont été consacrés à la législation sur le droit d'auteur en Fédération de Russie et aux États-Unis, ainsi qu'aux médias de service public dans les pays de Transcaucasie.

En 2016, l'observatoire a activement contribué à la mise à jour de la législation européenne relative aux médias en rédigeant plusieurs rapports dans le cadre du programme REFIT de la Commission européenne appliqué à la Directive services de médias audiovisuels. Ces rapports ont été publiés par la Commission en mars 2016.

L'observatoire a présenté deux rapports lors de deux ateliers organisés en Russie : le premier, « FOCUS sur l'industrie audiovisuelle en Fédération de Russie », au salon des télécommunications et des médias (CSTB) de Moscou en janvier et le second, « La production de films et la coproduction en Russie et l'exportation des films russes à l'étranger », au Kino Expo à Saint-Petersbourg en septembre. L'observatoire a tenu sa conférence annuelle au Marché du film de Cannes en mai, « Ticket to Ride – Qu'est-ce qui fait voyager les films européens ? ». En juin, l'atelier de la présidence tchèque à Prague (République tchèque) a réfléchi à la question de savoir si la radiodiffusion traditionnelle était toujours d'actualité. La troisième conférence d'automne de Bruxelles s'est concentrée sur la propriété des médias. www.obs.coe.int

Gouvernance de l'internet

Le Conseil de l'Europe a adopté sa Stratégie pour la gouvernance de l'internet 2016-2019, avec pour objectif que les personnes soient au centre des politiques publiques sur internet afin de bâtir une démocratie en ligne, de protéger les internautes et d'assurer la protection des droits de l'homme sur internet. Ce travail transversal de l'Organisation inclut la poursuite de son engagement international et un dialogue avec des entreprises de l'internet pour plus de droits de l'homme, d'État de droit et de démocratie sur internet.

Le Conseil de l'Europe a publié le rapport (en anglais) « Applications to ICANN for Community-based New Generic Top Level Domains (gTLDs): Opportunities and challenges from a Human Rights Perspective » qui analyse l'importance des noms de domaines de premier niveau (gTLD) comme moyens pour différentes communautés d'exercer leur droit à la liberté d'expression et à la liberté de réunion et d'association.

Protection des données

La Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de justice de l'Union européenne ont confirmé l'importance de la modernisation en cours de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n° 108) ainsi que de sa portée mondiale. Ce sujet compte parmi les priorités du Conseil de l'Europe et a conduit d'autres pays à y adhérer (l'Île Maurice et le Sénégal) et à d'autres invitations (le Cap-Vert).

De plus, un Avis sur les implications en matière de protection des données du traitement des dossiers passagers a été adopté par le Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel.



Bioéthique

Deux recommandations ont été préparées par le Comité de bioéthique et adoptées par le Comité des Ministres sur le traitement, à des fins d'assurance, des données à caractère personnel relatives à la santé et sur la recherche utilisant du matériel biologique. Les enjeux pour les droits de l'homme dans le domaine biomédical ont été discutés lors d'une conférence internationale organisée conjointement avec les autorités russes, à Moscou, dans le cadre des célébrations des 20 ans de l'adhésion de la Fédération de Russie à l'Organisation. Des discussions à haut niveau ont eu lieu sur le plan juridique à la Cour européenne des droits de l'homme sur « La jurisprudence internationale en matière de bioéthique : aperçu et perspectives ». Ce séminaire a ouvert la voie à la préparation du 20^e anniversaire de la Convention d'Oviedo, qui sera célébré en 2017.

ÉTAT DE DROIT

Lutte contre la criminalité

Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a conduit trois premières évaluations selon les nouvelles règles du cinquième cycle. Celles-ci ont porté non seulement sur la compatibilité du cadre réglementaire avec les normes internationales, mais aussi – et surtout – sur la manière dont 34 États membres de MONEYVAL appliquent les normes en pratique.

Le Réseau 24/7 de points de contact pour l'échange d'informations policières sur les combattants terroristes étrangers est entré en fonction le 1^{er} décembre 2016, conformément à la décision de la Conférence ministérielle de Sofia d'accélérer la création du réseau en attendant l'entrée en vigueur du Protocole de Riga à la Convention pour la prévention du terrorisme. Le Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER) a examiné et actualisé la recommandation de 2005 sur les techniques spéciales d'enquête, en tenant compte de l'évolution d'internet et des réseaux sociaux.

Dans le prolongement des Lignes directrices de mars 2016 du Conseil de l'Europe à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent, un guide pratique a été rédigé et sera diffusé afin de faciliter la mise en œuvre de bonnes pratiques.

Le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) a commencé à travailler à l'élaboration d'une nouvelle convention sur les infractions visant les biens culturels, en vue de prévenir et de réprimer la destruction intentionnelle et le trafic de biens culturels par des mesures de droit pénal. La convention devrait être adoptée lors de la prochaine conférence ministérielle du Conseil de l'Europe, en mai 2017.

Une nouvelle recommandation sur les sanctions et mesures appliquées dans la communauté a été approuvée par le CDPC et sera adoptée par le Comité des Ministres en 2017.

À Moscou, pour la cinquième année consécutive, la formation d'une semaine sur les « Concepts de base de la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux » a été organisée en coopération avec l'Institut d'État des relations internationales de Moscou (MGIMO). Cette année, la formation a pour la première fois été dispensée à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine). Un projet novateur sur la protection des entreprises de la Fédération de Russie contre les pratiques de corruption a été mis en œuvre avec succès et un projet de suivi a été lancé, portant cette fois sur le niveau municipal. Au total, plus de 3 500 fonctionnaires (dont un tiers de femmes) de 19 pays et juridictions ont bénéficié de plus de 110 activités de coopération personnalisées dans le domaine de la criminalité économique.

Les efforts de réforme des États membres au sein des services pénitentiaires et de probation, et de la police, ont bénéficié de programmes d'appui technique impliquant plus de 4 000 personnes dans 38 États membres. Avec six projets menés à bien, quatre autres en cours et neuf nouveaux projets, l'Unité de coopération en matière de droit pénal a fonctionné avec un montant record de 14,5 millions d'euros de fonds extrabudgétaires. Les thèmes allaient des soins de santé en prison (Albanie, Arménie, Géorgie) à la gestion des prisons (Ukraine, Bosnie-Herzégovine) ou aux relations de la police avec la population rom (Bulgarie et Roumanie). Dans l'ensemble, ces activités ont apporté une contribution notable à l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme portant sur les questions liées aux prisons et à la police, et ont contribué également à la mise en œuvre des recommandations du CPT.

Abus et trafic illicites de drogues

Le Mexique est devenu le 39^e membre du Groupe Pompidou. D'autres pays ont exprimé leur intérêt d'adhérer à cette plateforme de coopération en matière de drogues. Lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGASS, 2016), le message du groupe contre la peine de mort pour des infractions liées aux drogues, et en faveur de la prévention, de la réduction des risques et de la prise en charge a été fort

bien reçu. Le groupe a adopté un document d'orientation, « Coopération société civile et gouvernement »; a poursuivi ses travaux sur le coût des politiques de drogues et la dimension « droits de l'homme »; a débattu des nouvelles substances psychoactives; a publié un rapport sur les drogues, les femmes et la violence; a aidé au traitement de la toxicomanie en prison et a promu le renforcement de la prévention pour les personnes souffrant de stress post-traumatique déplacées hors des zones de conflit en Ukraine; il a facilité la coopération en matière de lutte contre le trafic: aéroports, précurseurs et darknet. Depuis dix ans, MedNET continue à répondre aux besoins de ses membres du sud de la Méditerranée, partage des expériences et des formations pour le développement de services de traitement fondés sur les droits humains. Le 7^e prix de la prévention contre les drogues a été décerné à des projets novateurs de Bosnie-Herzégovine, d'Israël et du Portugal, menés par des jeunes.

Corruption (GRECO)

Le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) a adopté plus de 40 rapports d'évaluation et de conformité. Ces rapports se sont principalement centrés sur les sujets couverts par les troisième et quatrième cycles d'évaluation, c'est-à-dire les incriminations, le financement des partis politiques et la prévention de la corruption à l'égard des parlementaires, des juges et des procureurs.

Alors que les États membres ont incriminé la plupart des formes de corruption, il existe une tendance à vouloir trop compter sur les aspects répressifs de la lutte contre la corruption, avec trop souvent une sous-estimation de la force et de l'efficacité des mécanismes de prévention. Le GRECO a appelé à mettre en œuvre une série de mesures préventives visant à prévenir les conflits d'intérêts. La mise en place de codes de déontologie et de déclarations de patrimoine concernant les parlementaires, les juges et les procureurs va dans ce sens.

La transparence des règles de financement des partis politiques, la réglementation du phénomène croissant des « lobbyings » et du « pantouflage » entre justice et politique sont des sujets auxquels le GRECO a prêté une attention particulière, qui a généré des recommandations spécifiques adressées aux États concernés dans ces domaines.

Le GRECO a jeté les bases de son cinquième cycle d'évaluation à partir de 2017. Le thème – prévention de la corruption et promotion de l'intégrité au sein des gouvernements centraux (hautes fonctions de l'exécutif) et des services répressifs – constitue une extension logique du quatrième cycle, avec les implications qu'il comporte pour façonner le comportement des citoyens à l'égard des institutions politiques et de la démocratie en général.



Cybercriminalité

En 2016, les accessions de la principauté d'Andorre, du Liechtenstein, d'Israël et du Sénégal ont porté à 51 le nombre de Parties à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité (STE n° 185); 16 autres pays soit l'ont signée, soit ont demandé à être invités à y adhérer.

Le Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) s'est accordé sur la nécessité d'un protocole additionnel à la convention pour répondre aux nouveaux défis. Il devrait renforcer la coopération internationale et aborder la question de règles indispensables à l'État de droit posée par l'accès de la justice aux preuves stockées dans le cloud.

Par ses rapports d'évaluation et ses notes d'orientation, le T-CY soutient l'application effective de la Convention de Budapest; il a adopté une note d'orientation sur le terrorisme en 2016. De surcroît, plus de 120 activités de développement des capacités ont été soutenues dans le monde. La Conférence Octopus 2016 – Coopération contre la cybercriminalité (Strasbourg, 16-18 novembre 2016), a célébré le 15^e anniversaire de la Convention de Budapest.

JUSTICE ET COOPÉRATION JURIDIQUE

Commission de Venise

La Commission de Venise a élaboré une Liste détaillée des critères de l'État de droit en tant qu'outil permettant d'évaluer le degré de respect de cette norme démocratique majeure dans un pays donné. Le Comité des Ministres a demandé aux États membres d'utiliser et de diffuser largement la liste de ces critères.

La commission a approuvé une réforme constitutionnelle du système judiciaire en Albanie, notamment un mécanisme de « vérification » ad hoc pour lutter contre la corruption parmi les juges et les procureurs. Il a examiné des projets d'amendements constitutionnels soumis aux référendums en Azerbaïdjan et au Kirghizistan.

L'avis sur le régime d'urgence en France a conclu qu'il était essentiel d'inscrire dans la Constitution non seulement la déclaration (et la prolongation) de l'état d'urgence, mais aussi les conditions formelles, matérielles et temporelles qui doivent régir ce régime. Sur le



**Participants à la
13^e Conférence européenne
des administrations
électorales**
(Bucarest, 14-15 avril 2016)



régime d'urgence en Turquie, la commission a conclu que, même si l'attribution des pouvoirs d'urgence au gouvernement pouvait être justifiée après le « coup d'État » de juillet 2016, les mesures prises par le gouvernement étaient inconstitutionnelles et excessives.

Concernant la Turquie, la commission a également adopté des avis sur la suspension des garanties constitutionnelles de l'immunité parlementaire, sur la légalité des récentes mesures de couvre-feu, sur les restrictions à l'accès à internet et sur les amendements au Code pénal limitant la liberté d'expression. Elle a adopté des avis sur la loi de la Fédération de Russie sur les activités indésirables d'ONG étrangères et internationales, sur les amendements de 2016 à la loi sur la police de la Pologne concernant les garanties et les conditions de la surveillance secrète, et sur la lutte contre la cybercriminalité en République de Moldova.

La commission a confirmé sa position sur l'indépendance des cours constitutionnelles en émettant des avis critiques sur les amendements à la loi sur le Tribunal constitutionnel de Pologne et sur les problèmes auxquels sont confrontés les tribunaux constitutionnels en Turquie, en Slovaquie, en Croatie et en Géorgie.

Dans le domaine des élections et des partis politiques, la commission a analysé les (projets de) codes électoraux ou des amendements aux codes électoraux de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de « l'ex-République yougoslave de Macédoine », ainsi que le projet de loi sur les partis politiques en Arménie.

La commission a organisé la 13^e Conférence européenne des administrations électorales « Élections et nouvelles technologies : confiance du public et défis à relever par les administrations électorales » et deux séminaires UniDem Campus pour les hauts fonctionnaires du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

Le Costa Rica a rejoint la Commission de Venise en 2016, devenant ainsi le 61^e État membre de la commission.

Division de la coopération juridique

Le Comité européen de coopération juridique a approuvé un projet de recommandation sur la réglementation juridique des activités de lobbying dans le contexte de la prise de décision publique.

Le Comité des Ministres a adopté un plan d'action pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire dans les États membres du Conseil de l'Europe.

Un soutien a été apporté aux autorités nationales, instances judiciaires et barreaux de 10 États membres et de pays du voisinage concernant les réformes, l'auto-gouvernance et la formation judiciaires.

Division pour l'indépendance et l'efficacité de la justice

Le rapport d'évaluation des systèmes judiciaires, publié en 2016 par la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), ainsi que le rapport thématique sur « L'utilisation des technologies de l'information dans les tribunaux européens » ont été utilisés pour orienter certaines réformes. La CEPEJ a mis à disposition une base de données interactive sur le fonctionnement des systèmes judiciaires. En outre, la Commission européenne s'est vu remettre par la CEPEJ les informations sur 26 États, lui permettant de préparer son « Tableau de bord de la justice ».

La méthodologie de la CEPEJ a été utilisée pour orienter les réformes judiciaires dans neuf pays. Le Centre SATURN dispose de données sur les délais judiciaires par catégorie d'affaires dans plus de 30 États ; des indicateurs pour la gestion des flux d'affaires pour les tribunaux ont été définis pour la première fois sur ces bases.

De nouveaux outils sont proposés par la CEPEJ pour améliorer la qualité des services judiciaires, mesurer la qualité de la justice, conduire le changement vers la cyberjustice et réaliser des enquêtes de satisfaction auprès des usagers de la justice.

Des normes européennes sur le rôle des présidents des tribunaux, de même que sur la qualité et l'efficacité du travail des procureurs, notamment dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité grave et organisée, ont été développées à travers les avis du Conseil consultatif de juges européens n° 19 (2016) et du Conseil consultatif de procureurs européens n° 11 (2016).



Forum mondial de la démocratie 2016 :
« Démocratie et égalité : que peut l'éducation ? »
(Strasbourg, 7 novembre 2016)



Incubateur de démocratie participative au Centre européen de la jeunesse
dans le cadre du Forum mondial de la démocratie 2016 (6 novembre 2016)

Direction générale Démocratie

www.coe.int/democracy

GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Forum mondial de la démocratie

Le Forum mondial de la démocratie 2016 « Démocratie et égalité : que peut l'éducation ? » s'est tenu à Strasbourg du 7 au 9 novembre. L'une des principales conclusions était que l'éducation à la démocratie était nécessaire, non seulement par le biais d'un enseignement théorique à la citoyenneté, mais aussi au moyen d'écoles démocratiques qui permettent aux élèves de produire ensemble des connaissances, de développer l'esprit critique et de faire des choix éclairés. L'éducation formelle doit évoluer d'une approche fondée sur la connaissance vers une approche fondée sur les compétences. S'agissant de l'inégalité, l'éducation est considérée comme étant cruciale pour réduire les inégalités géographiques et sociales, ainsi que la fracture numérique ; 2000 participants de plus de 100 pays ont débattu des initiatives novatrices qui proposaient des solutions concrètes pour ce qui concerne l'éducation aux médias, l'apprentissage intergénérationnel ou la lutte contre la corruption dans l'éducation.



Remise du prix de l'innovation démocratique dans le cadre du Forum mondial de la démocratie à l'initiative allemande Kiron destinée à faciliter l'accès des réfugiés à l'enseignement supérieur dans le monde entier (Strasbourg, 9 novembre 2016), par **Snežana Samardžić-Marković**, directrice générale de la Démocratie

Élections et démocratie locale

En 2016, une assistance spécifique a été apportée à plusieurs États membres pour l'organisation d'élections présidentielles (République de Moldova), législatives (Géorgie) et locales (Bosnie-Herzégovine). Cette assistance a pris la forme de programmes de sensibilisation pour différentes catégories de citoyens/électeurs, d'expertises juridiques sur des questions relatives au financement des campagnes électorales, à la surveillance des médias, au règlement des contentieux électoraux, et de formations du personnel de l'administration électorale. Par ailleurs, la mise à jour de la Recommandation Rec(2004)11 sur les normes juridiques, opérationnelles et techniques relatives au vote électronique a été soumise au Comité de Ministres pour adoption.

Le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale a soutenu, dans sept pays, des réformes centrées sur la gestion des ressources humaines, les compétences en leadership, l'éthique publique, les finances locales, la fusion, la coopération intercommunale et la coopération transfrontalière.

Société civile

Des contacts et des échanges d'information intenses ont permis de créer une réelle interaction entre les ONG et les autorités dans six pays de l'espace du partenariat oriental, permettant un travail commun pour le développement d'une stratégie régionale de participation civile dans le processus décisionnel et l'établissement de plans de travail pour le suivi. Les Divisions de la société civile et des médias ont conjugué leurs efforts avec des donateurs extérieurs pour le soutien à un projet régional sur les médias et la société civile dans les Balkans occidentaux.

Construction de sociétés inclusives

Un nouveau Plan d'action thématique transversal sur la construction de sociétés inclusives (2016-2019) a été lancé. Le plan d'action vise à aider les États membres à gérer la diversité en Europe grâce à des politiques judicieuses qui promeuvent la compréhension et le respect mutuels. Il s'organise autour d'activités dans les domaines de l'éducation, de la lutte contre la discrimination et de l'intégration effective.

Le réseau des cités interculturelles, dont les activités font partie de ce plan d'action, s'est développé et a atteint le nombre de 105 membres, dont des villes en Australie, au Canada, au Mexique et au Maroc. En 2016, les activités ont été focalisées en particulier sur l'intégration sociale et économique des migrants et des réfugiés, sur la lutte contre les préjugés ainsi que sur la mise en valeur de la diversité en tant qu'atout, notamment pour les entreprises.

Culture, nature et patrimoine

La troisième Plateforme d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture a mis en évidence les défis des mégadonnées culturelles et le besoin d'une formation permettant une approche critique de l'internet. Le Conseil de l'Europe a lancé le Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie, un outil novateur qui met en lumière les liens entre une démocratie forte et parfaitement fonctionnelle et l'abondance de l'offre culturelle pour les citoyens. L'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels a augmenté le nombre de ses membres à 27 avec trois nouveaux pays, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie.

La Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (STE n° 104) (Convention de Berne) a adopté sept nouvelles recommandations et le réseau Émeraude s'est développé, recouvrant à présent un territoire de presque 700 000 km².

Eurimages (accord partiel)

En 2016, Eurimages a accordé son soutien à 85 coproductions européennes pour un montant total de 21,6 millions d'euros. De nombreuses coproductions soutenues par le fonds ont reçu des prix aux festivals de Berlin, de Cannes et de Venise, et ont été nominées aux Golden Globes 2017. Le fonds a créé deux nouveaux prix : le prix Audentia destiné à récompenser la meilleure réalisatrice et décerné pour la première fois au Festival d'Istanbul ; et les prix Eurimages « Lab project » visant à encourager des projets innovants.



Affiche du film **Toni Erdmann** réalisé par **Maren Ade**, coproduction entre l'Allemagne et l'Autriche soutenue par **Eurimages**. Comédie dramatique multirécompensée, vainqueur des prix du cinéma européen (European Film Awards), nominée aux Golden Globes et aux Oscars 2017 (prix du meilleur film en langue étrangère).

La Convention européenne sur la coproduction cinématographique de 1992 (STE n° 147) a été révisée par le Comité des Ministres et est ouverte à la signature depuis janvier 2017. Elle permet aux pays non européens de participer aux coproductions cinématographiques internationales et offre davantage de flexibilité quant aux nouvelles technologies numériques.

Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (accord partiel EUR-OPA)

L'accord a adopté un nouveau Plan à moyen terme 2016-2020. Les travaux sur l'inclusion des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans la préparation de la gestion des catastrophes et crises majeures ont conduit à l'adoption d'une recommandation et à la présentation de lignes directrices et d'exemples de bonnes pratiques.

Centre Nord-Sud (accord partiel)

■ En 2016, le Centre Nord-Sud s'est agrandi à la suite de l'accession de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Tunisie. Un nouveau programme conjoint avec l'Union européenne de trois ans sur l'éducation à la citoyenneté globale et la coopération pour la jeunesse en Europe (iLegend) a été lancé. La campagne décentralisée de la Semaine de l'éducation à la citoyenneté sur le thème « Agissons ensemble pour un monde en paix » a mobilisé 1 300 écoles, 6 000 enseignants et 250 000 élèves à travers l'Europe. Le XXI^e prix Nord-Sud a été attribué à l'ancien Président du Mozambique, Joaquim Chissano, et à la fondatrice de l'ONG grecque METAdrasi, M^{me} Lora Pappa, pour leur implication dans la promotion de la paix et la protection des migrants et des réfugiés. La question « Migration et droits de l'homme : comment structurer une action collective effective ? » était le thème central du Forum de Lisbonne de cette année qui a rassemblé plus de 200 participants venant de 51 pays et représentant des gouvernements, des parlements, des autorités locales et régionales, et des organisations de la société civile.

CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE ET PARTICIPATION

Éducation

■ La Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation a salué en avril le modèle du Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie. Le cadre complet, y inclus les documents de soutien, sera lancé à la fin de l'année 2017. Quarante pays ont répondu à l'examen de l'application de la Charte pour l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme pour contribuer à une conférence qui se tiendra en 2017.

■ Un nouveau programme de coopération et de renforcement des capacités pour aider les États membres à mettre en œuvre les réformes de l'éducation a été approuvé. Des projets ont été achevés sur les droits de l'homme et la protection des minorités en Europe du Sud-Est et sur l'intégrité de l'enseignement supérieur en Arménie. Sept programmes dans les Balkans occidentaux et la Turquie sur les compétences démocratiques et la lutte contre la corruption dans l'éducation ont été lancés.

■ La première réunion plénière d'ETINED (Plateforme sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation) a identifié trois champs d'action prioritaires liés aux codes de déontologie pour tous les acteurs de l'éducation, l'intégrité dans l'enseignement supérieur, et la fraude scolaire. Des lignes directrices pour aider les autorités nationales à élaborer des politiques d'éducation numérique à la citoyenneté sont en développement.

■ Le Conseil de l'Europe contribue à améliorer l'accès des réfugiés à l'éducation en élaborant une boîte à outils pour aider les professeurs de langues bénévoles et en facilitant la reconnaissance des qualifications. Avec le support des autorités grecques et des agences compétentes de Grèce, d'Italie, de Norvège et du Royaume-Uni, le Conseil de l'Europe a lancé un projet pilote pour un « passeport » pour les qualifications. Toujours avec les autorités grecques, une université d'été pour étudiants réfugiés a été organisée à Olympie (Grèce) en août 2016.

Jeunesse

■ Plus de 2 000 jeunes ont été formés dans les Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest. En 2016, le Fonds européen pour la jeunesse a reçu plus de demandes de soutien que jamais et plus de 200 activités locales, régionales et nationales de jeunesse ont reçu un soutien des fonds. Le camp de jeunes pour la paix 2016 a réuni 58 jeunes de communautés en conflit (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kosovo⁵, Fédération de Russie et Ukraine) qui ont partagé leurs expériences avec leurs pairs dans un climat de sécurité et ont développé ensemble des projets en faveur du dialogue et de la consolidation de la paix.

■ La Campagne du mouvement contre le discours de haine s'est développée pour recouvrir un espace de 44 pays/territoires. Des journées d'action ont été organisées sur le discours de haine sexiste et antisémite, et le discours de haine ciblant les réfugiés et les demandeurs d'asile. Le label de qualité pour les centres de jeunesse a été octroyé à des centres de jeunesse à Stara Zagora (Bulgarie) et Kerry (Irlande). Les sept centres labellisés existants ont concerné environ 140 000 jeunes.

■ L'Albanie, la Roumanie et l'Ukraine ont reçu de l'aide dans le cadre d'un ensemble flexible et varié de mesures d'assistance. Le Comité des Ministres a adopté la Recommandation CM/Rec(2016)7 sur l'accès des jeunes aux droits.

5. Toute référence au Kosovo dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.



Camp de jeunes pour la paix 2016
(Strasbourg, 10-18 juillet 2016)

DIGNITÉ HUMAINE ET ÉGALITÉ

Égalité de genre et violence contre les femmes

■ Trois nouveaux États membres du Conseil de l'Europe ont ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210) (Convention d'Istanbul), portant à 22 le nombre d'États parties. Le GREVIO, comité d'experts indépendants, a entamé le suivi de la convention avec l'Autriche et Monaco, sur la base des rapports soumis par les autorités étatiques et la société civile, des dialogues avec des représentants gouvernementaux et des visites dans les pays. Les premiers rapports du GREVIO seront publiés en 2017.

■ Des initiatives politiques et législatives importantes ont été prises pour lutter contre les stéréotypes sexistes dans le système éducatif et les médias, en augmentant la participation des femmes à la prise de décisions politiques au moyen de quotas obligatoires et de mesures volontaires et d'amélioration de l'accès des femmes à la justice.

Discrimination pour des motifs d'orientation sexuelle ou d'identité de genre (SOGI)

■ Six États membres ont bénéficié des activités de coopération et d'expertise du Conseil de l'Europe en matière de SOGI. En outre, plusieurs publications ont été mises à la disposition des autorités des États membres pour soutenir leurs efforts de lutte contre la discrimination fondée sur la SOGI.

Traite des êtres humains – Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)

■ En 2016, le GRETA a effectué 12 visites d'évaluation : neuf dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197), deux dans le cadre du premier cycle et une à la suite d'une procédure d'urgence (en Italie). Le GRETA a aussi publié un rapport évaluant la législation, les politiques et les pratiques de lutte contre la traite au Kosovo⁶. Le cinquième rapport général du GRETA a mis l'accent sur l'identification et la protection des victimes parmi les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants. Un recueil de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de la convention contre la traite a également été publié.

Droits des personnes handicapées

■ La nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe sur le handicap 2017-2023 a été adoptée par le Comité des Ministres, dont le but est de parvenir à l'égalité, à la dignité et à l'égalité des chances des personnes handicapées. La stratégie vise à orienter et à soutenir le travail et les activités destinés à mettre en œuvre la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et réalisés par le Conseil de l'Europe et ses États membres.

6. Toute référence au Kosovo dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.



Cérémonie d'ouverture à la signature de la **Convention du Conseil de l'Europe** sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (Saint-Denis, 3 juillet 2016)

Droits de l'enfant

La nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant englobe cinq domaines prioritaires : l'égalité des chances pour tous les enfants ; la participation de tous les enfants ; une vie sans violence pour tous les enfants ; une justice adaptée aux enfants pour tous les enfants ; et les droits de l'enfant dans l'environnement numérique. Le Comité de Lanzarote a entrepris un cycle de suivi urgent sur la protection des enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels, et devrait adopter son rapport au début de l'année 2017. Le Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF) a lancé ses travaux normatifs sur la tutelle et l'évaluation de l'âge dans le contexte de la migration et sur des lignes directrices pour les États membres sur les droits de l'enfant dans l'environnement numérique. La deuxième édition de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels a été célébrée avec succès le 18 novembre.



18 novembre : **Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels**

Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM)

Sept recommandations du Comité des Ministres et six rapports d'évaluation du Comité d'experts ont été adoptés. Sept rapports d'évaluation ont été publiés. Un appui ciblé a été fourni au Bélarus et à la Géorgie.

Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (STE n° 157)

Le comité consultatif a adopté neuf avis et a effectué sept visites. Durant la même période, le Comité des Ministres a adopté huit résolutions. Le comité consultatif a également adopté son quatrième commentaire thématique sur le champ d'application de la convention-cadre, intitulé « La convention-cadre : un outil essentiel pour gérer la diversité au moyen des droits des minorités ».

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

L'ECRI a publié 11 rapports et visité huit pays. Il a publié ses conclusions sur la mise en œuvre des recommandations prioritaires concernant neuf pays ainsi que deux nouvelles recommandations de politique générale sur la lutte contre le discours de haine et sur la protection des migrants en situation irrégulière contre la discrimination.

Sport

La nouvelle Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives a été ouverte à la signature le 3 juillet 2016, 22 pays l'ayant déjà signée. Quatre pays ont reçu des conseils ciblés pour améliorer leur politique antidopage à travers des visites de surveillance organisées dans le cadre de la Convention contre le dopage (STE n° 135). Les États membres ont également bénéficié d'un soutien pour le développement de réseaux et de plateformes nationaux contre la manipulation des compétitions sportives.

La Conférence des ministres du Sport (Budapest, 29 novembre) a mis l'accent sur les mesures visant à promouvoir la bonne gouvernance dans le sport, à renforcer le système international antidopage et à lutter contre la manipulation des compétitions sportives. Reconnaissant son leadership dans ces domaines, les ministres ont invité le Conseil de l'Europe à jouer un rôle de coordination plus important au niveau mondial.

Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) (accord partiel)

La CEB a approuvé 35 projets, pour un total de 3,5 milliards d'euros. Dix-huit de ces projets (1,1 milliard d'euros) sont en faveur de pays du groupe cible en Europe centrale, orientale et du Sud-Est. Plusieurs projets contribuent, entre autres, à l'aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées et à la gestion de l'environnement au moyen de mesures visant sa protection ainsi qu'à la création et au maintien d'emplois viables.

Le Fonds pour les migrants et les réfugiés de la CEB a continué à appuyer ses États membres dans leurs efforts pour garantir aux migrants et aux réfugiés qui arrivent sur leurs territoires le respect de leurs droits fondamentaux, tels qu'un abri, de la nourriture, une assistance médicale, ainsi que leur sécurité personnelle. À fin 2016, les donateurs ont contribué aux fonds à hauteur de plus de 21 millions d'euros. La banque a approuvé 14 projets pour un total de plus de 18 millions d'euros dans sept pays, en particulier le long de la route dite des Balkans.

La CEB a poursuivi son rôle actif dans le Programme régional de logement qui vise à apporter des solutions de logement durables en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Monténégro et en Serbie.

Questions relatives aux Roms

Le Plan d'action thématique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019), adopté par le Comité des Ministres le 2 mars 2016, sert de cadre aux travaux de l'Organisation sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du



51^e réunion commune de la Banque de développement du Conseil de l'Europe à l'occasion de son 60^e anniversaire (Strasbourg, 17 juin 2016)

voyage⁷ en se concentrant sur trois priorités : la lutte contre la discrimination et l'antitsiganisme, la protection des plus vulnérables (comme les enfants, les jeunes et les femmes) et la promotion de solutions innovantes au niveau local.

Le programme joint Conseil de l'Europe/UE ROMED, par le biais de la formation de 1 500 médiateurs au niveau local dans 26 États membres et l'établissement de 75 groupes d'action communautaire dans 50 communes de sept États membres a amélioré la participation des citoyens roms aux processus décisionnels dans 60 communes de 12 États membres. Le programme joint ROMACT met l'accent sur le renforcement des capacités des autorités locales en rapport avec les questions roms dans 61 communes de 6 États membres. Le programme joint JUSTROM, lancé en octobre 2016, vise à améliorer l'accès à la justice des femmes appartenant à la communauté des Roms et des Gens du voyage dans cinq États membres.

Le Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM) a adopté cinq rapports concernant 20 États membres sur les mariages précoces/d'enfants et les mariages forcés, la traite des êtres humains, les médiateurs sanitaires, la formation professionnelle et la participation politique. Il a également élaboré une recommandation visant à améliorer l'accès des Roms et des Gens du voyage à la justice.

Le 29 juin 2016, la Plateforme opérationnelle pour l'égalité des Roms (OPRE), coordonnée par le Conseil de

7. Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a. les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b. les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c. les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes.

l'Europe avec la participation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de l'OSCE/BIDDH, de l'Agence européenne des droits fondamentaux de l'Union européenne, d'Equinet et du Réseau européen des institutions nationales de droits de l'homme, a publié une déclaration conjointe sur les expulsions de Roms et de Gens du voyage, appelant les États membres à respecter les normes en matière de droits de l'homme et à prévoir un autre logement pour les personnes en passe d'être expulsées. Dans le cadre du Dialogue du Conseil de l'Europe avec les organisations de Roms et de Gens du voyage se sont tenues deux réunions auxquelles ont participé au total plus d'une centaine de personnes appartenant à plus de 20 ONG.

■ La coopération entre la Campagne «Dosta!» du Conseil de l'Europe et la Campagne «RESPECT» de l'UEFA (Union européenne des associations de football) visant à combattre l'antitsiganisme a été lancée. La campagne «Dosta!» a accompagné le coup d'envoi de quatre grands matches de football de la ligue de l'UEFA qui ont été suivis par au moins 11 millions de spectateurs.

■ En 2016, le Comité des Ministres a ouvert la voie à la création de l'Institut européen des arts et de la culture roms (IEACR) à Berlin. L'IEACR vise à promouvoir les arts et la culture en tant que moyen de lutter contre l'antitsiganisme et la discrimination envers les Roms et de renforcer ces personnes dans leur estime de soi. La création de cet institut est en cours.

DIRECTION EUROPÉENNE DE LA QUALITÉ DU MÉDICAMENT ET SOINS DE SANTÉ (EDQM)

■ En 2016, la Commission européenne de Pharmacopée a adopté 30 textes nouvellement élaborés et 168 textes révisés. Cent soixante-quatre réunions de groupes d'experts et de groupes de travail de la Pharmacopée européenne ont été organisées (103 réunions en présentiel et 61 téléconférences). La neuvième édition de la *Pharmacopée européenne* a été publiée. Elle contient 2 343 monographies, 359 textes généraux et environ 2 650 descriptions de réactifs; 165 projets de textes ont été publiés pour enquête publique dans Pharmeuropa, le forum public de la Pharmacopée. En collaboration avec le Partenariat européen pour la promotion des méthodes de substitution à l'expérimentation animale (EPAA), une initiative de la Commission européenne, la recherche de méthodes alternatives aux essais sur animaux prescrits par la Pharmacopée pour les produits biologiques a permis le développement d'une méthode d'essai alternative qui sera prescrite par la Pharmacopée; 84 nouveaux étalons de référence et 220 lots de remplacement d'étalons de référence existants – nécessaires à l'application des essais décrits dans les monographies – ont été établis et adoptés par la Commission européenne de Pharmacopée.

■ L'EDQM a reçu de nombreuses demandes de certificat et de révision dans le cadre de la procédure de certification (CEP). Au total, 79 sites de production de substances actives ont été inspectés. En accueillant la troisième réunion de l'IGDRP (International Generic Drug Regulators' Programme), qui a rassemblé des participants du monde entier en mai 2016, l'EDQM a promu ce programme et recueilli les attentes des parties intéressées dans le domaine des médicaments génériques. L'EDQM a renforcé l'échange d'informations avec les autorités du monde entier, afin d'étendre la reconnaissance de la procédure CEP.

■ La lutte contre les médicaments contrefaits/illégaux s'est poursuivie: une formation destinée aux laboratoires officiels de contrôle des médicaments a été organisée et plusieurs études portant sur la détection de ces médicaments ont été menées. La Convention Médicrime (STCE n° 211) a été promue, notamment au cours d'un atelier pour les pharmaciens inspecteurs.

■ En ce qui concerne le suivi pharmaceutique, le Comité des Ministres a adopté une nouvelle Résolution sur les bonnes pratiques en matière de reconstitution, dans les établissements de santé, des médicaments destinés à un usage parentéral. Le 1^{er} Symposium sur le contrôle des cosmétiques, destiné aux laboratoires officiels de contrôle des cosmétiques et aux autorités compétentes, a porté sur l'optimisation des ressources et sur des problèmes émergents (par exemple la présence d'huiles minérales dans des cosmétiques).

■ La sixième édition du *Guide to the Quality and Safety of Organs for Transplantation* (Guide sur la qualité et la sécurité des organes destinés à la transplantation) (en anglais uniquement) et deux brochures destinées au grand public, *Conservation du sang de cordon ombilical – Guide à l'usage des parents* (deuxième édition) et *Exercice your way to better post-transplant health* (en anglais uniquement) ont été publiées. Fruits d'une collaboration avec la Commission européenne, les Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les bonnes pratiques pour les établissements de transfusion sanguine ont été adoptées en tant qu'instrument juridique au sein de l'Union européenne. Un symposium sur l'utilisation optimale des facteurs de coagulation et des plaquettes a réuni 109 participants de 34 pays. Une étude externe d'évaluation de la qualité des établissements de transfusion sanguine a invalidé l'usage d'un kit d'analyse jusqu'alors utilisé pour déceler la présence de marqueurs de la syphilis dans les échantillons sanguins, ce qui a entraîné son retrait du marché.

■ Dans le cadre de sa certification ISO 9001, l'EDQM est passée à la version 2015 de la norme. L'accréditation ISO/CEI 17025:2005 du laboratoire de l'EDQM a été renouvelée pour cinq ans.



Lancement du Plan d'action 2016-2019 avec **Daniel Mitov**, Président du Comité des Ministres, **Mikheil Janelidze**, ministre des Affaires étrangères de la Géorgie, et **Gabriella Battaini-Dragnoni**, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe (Tbilissi, 9 mai 2016)

Bureau de la Direction
générale des programmes

Actions sur le terrain et mobilisation des ressources

ÉTATS MEMBRES

Europe de l'Est

Le Conseil de l'Europe a fourni une assistance à la **République de Moldova**, notamment en ce qui concerne la réforme de la magistrature et du ministère public, le renforcement des capacités du bureau de l'ombudsman en matière de lutte contre la discrimination, ainsi que le dialogue national entre les divers acteurs concernés, la gouvernance de l'internet et la protection des droits de l'homme sur internet. Il a également apporté une assistance dans deux domaines : d'une part, le renforcement des cadres institutionnels de la gouvernance locale au moyen d'une évaluation comparative des finances locales dans 10 municipalités de Moldova et, d'autre part, la sensibilisation aux questions de déontologie et de transparence au sein des pouvoirs locaux par le biais d'ateliers sur le thème « les maires, acteurs du changement ».



Atelier « Les maires, acteurs du changement »
(Chişinău, 2-4 février 2016)

En **Roumanie**, le Bureau pour le programme sur la cybercriminalité a mis en œuvre des projets de renforcement des capacités dans les pays de la région du Partenariat oriental, en Europe du Sud-Est et en Turquie, dans les pays d'Afrique, de l'Asie-Pacifique et d'Amérique latine qui se sont engagés à appliquer la Convention de Budapest sur la cybercriminalité. Les projets étaient axés sur le renforcement de la législation, sur la formation, sur la coopération public/privé et la coopération internationale, ainsi que sur les enquêtes financières.



Clôture de la conférence GLACY
(Global Action on Cybercrime) (Bucarest, 26-28 octobre 2016)



Lancement du **Projet PRECOP II** «Protection des droits des entrepreneurs de la Fédération de Russie contre les pratiques de corruption au niveau municipal» (Tver, 26 octobre 2016)

■ En **Ukraine**, dans le cadre du Plan d'action pour l'Ukraine 2015-2017, le Conseil de l'Europe a contribué à la réforme d'ensemble du système judiciaire définie par les amendements constitutionnels de juin 2016. Il a soutenu la mise en œuvre d'une législation progressiste en matière de prévention de la corruption, prévoyant un système électronique de pointe pour la divulgation du patrimoine, des revenus et des dépenses des fonctionnaires et des hommes politiques; la décentralisation et la réforme de l'autonomie locale, en particulier le regroupement librement consenti des collectivités locales, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles et la sensibilisation aux droits des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

■ En **Fédération de Russie**, le projet relatif à la protection des droits des entrepreneurs de la Fédération de Russie contre les pratiques de corruption au niveau municipal – PRECOP II a été lancé en octobre 2016 à Tver.

■ Une table ronde sur la mise en œuvre des normes internationales de droits de l'homme par les ombudsmans régionaux en Fédération de Russie, organisée par le Conseil de l'Europe et le Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie nouvellement nommé, s'est tenue à Vladimir les 16 et 17 novembre 2016.



Table ronde sur la mise en œuvre des normes internationales de droits de l'homme par les ombudsmans régionaux en Fédération de Russie avec **C. Giakoumopoulos**, directeur des Droits de l'homme de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit du Conseil de l'Europe, **T. Moskalkova**, haut commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie, et **S. Orlova**, gouverneur de la région de Vladimir (Vladimir, 16-17 novembre 2016)

Caucase du Sud

■ Le Plan d'action 2015-2018 pour l'Arménie a été lancé par la Secrétaire Générale adjointe Gabriella Battaini-Dragoni en mai 2016 et a soutenu les réformes du secteur de la justice et de l'administration locale à la suite des amendements constitutionnels, de la réforme pénitentiaire, des efforts de lutte contre la corruption dans le secteur de l'enseignement supérieur, et du renforcement des normes de droits de l'homme dans les forces armées. L'assistance du Conseil de l'Europe a contribué à l'adoption par l'Assemblée nationale des lois sur le défenseur des droits de l'homme, sur les partis politiques, sur l'autonomie locale, sur les droits et taxes locaux et sur la péréquation financière, ainsi qu'à la création de l'association des médiateurs d'Arménie.



Philippe Boillat, directeur général des Droits de l'homme et de l'État de droit du Conseil de l'Europe, lors de la Conférence internationale sur la responsabilité partagée des acteurs étatiques et non étatiques dans la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme (Tbilissi, 25 mai 2016)

■ En **Azerbaïdjan**, le Conseil de l'Europe a continué d'apporter une assistance spécialisée au cadre de lutte contre la corruption dans le système judiciaire, aux professionnels des médias, au renforcement des capacités de l'Académie de justice et du Collège des avocats, au travail des juridictions pilotes, et à la prise en compte dans le débat public de la question de la diffamation et du cadre réglementaire relatif à la société civile. Deux nouveaux projets Conseil de l'Europe/Union européenne ont été engagés en 2016, concernant le dialogue avec la société civile et la réforme pénitentiaire.

■ Le Plan d'action 2016-2019 pour la **Géorgie** a été lancé par la Secrétaire Générale adjointe Gabriella Battaini-Dragoni et le président du Comité des Ministres Daniel Mitov en mai 2016. Doté d'un budget total de 25 millions d'euros, ce plan d'action est axé sur la protection et la promotion des droits de l'homme et notamment des droits sociaux, la justice (comment l'assurer), le renforcement de la gouvernance démocratique, l'adoption de mesures de confiance et la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux, la cybercriminalité et la manipulation des compétitions sportives.

Europe du Sud-Est et Turquie

■ En **Albanie**, le Conseil de l'Europe a contribué au programme de réforme du gouvernement, principalement dans le cadre du document de coopération 2015-2017. Il a fourni un appui pour la réforme de la justice à la suite des amendements constitutionnels, de la création d'un Conseil de la presse, de la rédaction de la loi sur les minorités, du développement de la gestion des ressources humaines au niveau du gouvernement local dans la perspective de la mise en œuvre de la législation sur la fonction publique et de la réforme de l'administration publique, ainsi que pour le lancement du Plan d'action pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes LGBTI en Albanie.

■ La coopération avec la **Bosnie-Herzégovine** a pris un nouvel élan avec le lancement des projets de la Facilité horizontale Conseil de l'Europe/Union européenne pour les Balkans occidentaux et la Turquie. Le Conseil de l'Europe a contribué au programme de réforme pénitentiaire et à l'amélioration de la protection des droits de l'homme des détenus et des personnes condamnées, à la formation des professionnels du droit, au renforcement des capacités du bureau de l'ombudsman en matière de lutte contre la discrimination, et a fourni une assistance aux magistrats pour l'application des normes européennes en matière de droits de l'homme. Après les élections locales, le Conseil de l'Europe a rapidement mis en place la formation au leadership pour renforcer les capacités des nouveaux maires, conseillers et administrations municipales.



Événement de lancement du Plan d'action pour les LGBTI avec **Marja Ruotanen**, directrice de la Dignité humaine et de l'Égalité du Conseil de l'Europe (au centre), et **Blendi Klosi**, ministre des Affaires sociales et de la Jeunesse de l'Albanie (à droite) (Tirana, 21 octobre 2016)

Le ministre turc de la Justice, **Bekir Bozdağ** (cinquième en partant de la droite, aux côtés de M^{me} **Verena Taylor**, directrice du Bureau de la Direction générale des programmes), a participé à l'événement de lancement du projet conjoint Conseil de l'Europe/Union européenne sur le renforcement de l'éthique judiciaire (Ankara, 4 mai 2016)



En **Serbie**, la coopération était axée sur le pouvoir judiciaire, la liberté d'expression, les droits de l'homme et les droits des minorités, ainsi que l'autonomie locale. Le nouveau programme conjoint en matière de gestion des ressources humaines au niveau local, qui a été lancé en avril, est parvenu à instaurer une coopération avec un certain nombre de municipalités. Les projets de la Facilité horizontale sur la traite des êtres humains et sur les minorités nationales ont commencé à être mis en œuvre.

La coopération avec la **Turquie** s'est poursuivie dans le cadre des projets « Renforcer la capacité du système judiciaire en matière de liberté d'expression en Turquie » et « Développer les pratiques de médiation dans les litiges à caractère civil en Turquie ». Deux nouveaux projets conjoints Conseil de l'Europe/Union européenne, l'un sur le soutien aux mécanismes de recours individuel auprès de la Cour constitutionnelle de Turquie et l'autre sur le renforcement de l'éthique judiciaire, ont été lancés en 2016. Bien que la tentative de coup d'État de juillet ait entraîné un fort ralentissement des activités dans les deux mois qui ont suivi, une reprise totale des activités et même un renforcement ont été observés durant les trois derniers mois de l'année.

ÉTATS NON MEMBRES

Le Plan d'action pour le **Bélarus** 2016-2017 a été adopté par le Comité des Ministres en octobre 2016. Le plan d'action est structuré autour de priorités définies conjointement par le Conseil de l'Europe et les autorités bélarussiennes. Ces priorités sont conformes à celles établies par le Secrétaire Général et le Comité des Ministres pour le Bélarus et incluent, sans toutefois s'y limiter, l'abolition de la peine de mort, la bioéthique, l'égalité entre hommes et femmes, la lutte contre la corruption, la cybercriminalité, les questions électorales, la société civile ainsi que les langues régionales et minoritaires. Doté d'un budget total de près de 7 millions d'euros, le plan d'action vise à sensibiliser aux normes du Conseil de l'Europe dans des domaines précis et à développer la confiance entre le Conseil de l'Europe et les autorités bélarussiennes.

Au **Kosovo**⁸, le Conseil de l'Europe a poursuivi sa coopération sur diverses questions : la lutte contre la corruption et la criminalité économique, le renforcement de la protection des minorités, le soutien de l'institution de l'ombudsman, la liberté d'expression, la promotion de la culture démocratique et de la diversité à l'école, et la lutte contre la corruption dans l'enseignement supérieur, la lutte contre la cybercriminalité, la lutte contre la violence faite aux femmes/violence domestique, ainsi que le renforcement de la protection des droits de l'homme des détenus.

Voisinage méridional

En **Tunisie**, le Conseil de l'Europe a apporté son soutien à la création des institutions indépendantes prévues dans la Constitution de 2014 mais aussi aux institutions existantes dans le domaine de la communication audiovisuelle, ainsi qu'à la lutte contre la corruption. Il a fourni une assistance aux membres nouvellement élus du mécanisme national de prévention de la torture, a contribué à améliorer la qualité de la justice et a coopéré avec les autorités pour l'élaboration des lois en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et contre la traite des êtres humains, lois qui ont ensuite été adoptées.

Au **Maroc**, le Conseil de l'Europe a continué à apporter un soutien dans le domaine de la réforme judiciaire, de la lutte contre la corruption, de la liberté d'expression et des médias, de la protection des données, de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, ainsi que de la prévention de la torture par la création d'un mécanisme national de prévention. Une coopération a été engagée sur les questions locales et régionales, notamment par l'intermédiaire du Réseau des villes interculturelles.

8. Toute référence au Kosovo dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

La coopération entre le Conseil de l'Europe et les autorités de la **Jordanie** s'est poursuivie dans plusieurs domaines : l'efficacité de la justice, la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux aux niveaux local et régional, avec la participation active des autorités jordaniennes au Réseau des villes interculturelles ainsi que la sensibilisation aux conventions du Conseil de l'Europe.

Asie centrale

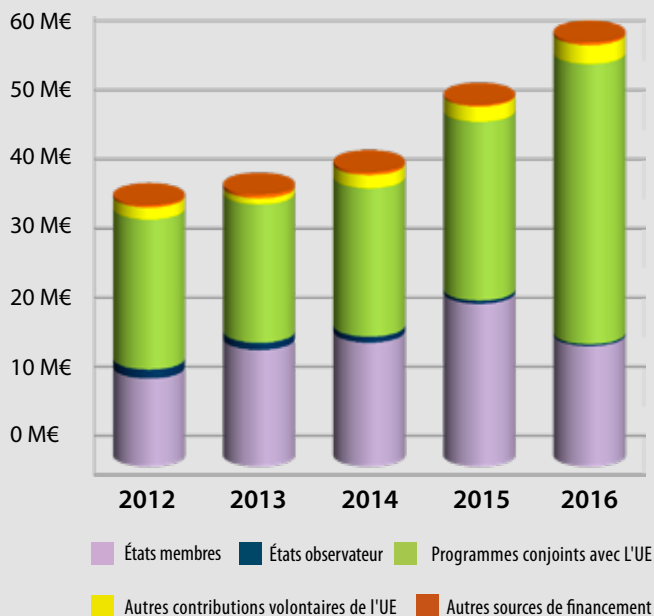
Un travail de coopération avec les autorités kazakhes a été engagé dans le cadre d'un programme Union européenne-Conseil de l'Europe. À la suite de l'adoption des Priorités de coopération avec le voisinage pour la République kirghize 2015-2017, la coopération s'est poursuivie principalement dans le domaine de la justice constitutionnelle, de l'accès à la justice et de la réforme électorale.

MOBILISATION DES RESSOURCES ET RELATIONS AVEC LES DONATEURS

Recettes extrabudgétaires pour 2016

- ▶ **38 des 47 États membres ont versé des contributions en 2016** (36 en 2015). Les dix plus gros donateurs ont apporté 77% du total des recettes émanant des États membres (81% en 2015).
- ▶ **La Norvège, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni** comptent parmi les États membres ayant versé les plus importantes contributions, avec respectivement 5,9 millions d'euros, 2,6 millions d'euros, 1,2 millions d'euros et 1 million d'euros. Le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme a, quant à lui, versé une contribution de 1,9 million d'euros.
- ▶ Les recettes pour les **Programmes conjoints Conseil de l'Europe/Union Européenne ont augmenté de 57% à 40,5 millions d'euros** (25,8 millions d'euros en 2015) et ont constitué 66% du total des recettes extrabudgétaires.
- ▶ L'Union Européenne a également alloué un certain nombre de contributions volontaires en dehors des programmes conjoints pour un montant total de 2,7 million d'euros (2,5 millions d'euros pour la DEQM, 200 000 € pour la CEPEJ, 19 000 € pour la Convention de Bern).
- ▶ Les contributions des États non membres ayant un statut d'observateur ont diminué à 264 000 €.
- ▶ Les sources de financement dites « autres » (i.e. ne provenant ni de l'Union Européenne, ni d'États membres ou observateurs) se sont élevées à 358 000 €.

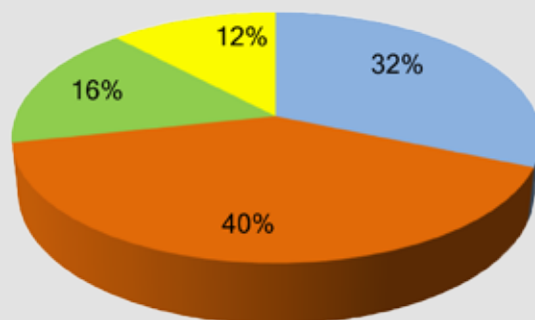
RECETTES EXTRABUDGÉTAIRES PAR SOURCE DE FINANCEMENT 2012-2016



2016 comparé à 2015:

- ▶ Le total des recettes a **augmenté de 17% passant à environ 61,2 million d'euros** (52,3 million € en 2015, 42,5 millions € en 2014, 39,3 millions € en 2013, 37,7 millions € en 2012, 36,4 millions € en 2011).
- ▶ Les contributions volontaires des **États membres ont diminué de 26% à 17,4 millions d'euros**.

RECETTES EXTRABUDGÉTAIRES PAR PILIER DU PROGRAMME ET BUDGET 2016



RECETTES EXTRABUDGÉTAIRES PAR PILIER	€
DROITS DE L'HOMME	19 247 149,12
ÉTAT DE DROIT	24 636 012,86
DÉMOCRATIE	9 944 855,53
PLAN D'ACTION OU SANS AFFECTATION SPÉCIFIQUE	7 427 951,95
TOTAL	61 255 969,46



Les experts du Comité des conseillers
juridiques sur le droit international
public lors de la 52^e réunion du comité
(Bruxelles, 15-16 septembre 2016)

Droit international public

www.coe.int/en/web/cahdi

Dans un contexte politique qui favorise l'interdépendance entre les États, le droit international apparaît comme un élément important qui organise les relations entre ces pays. Le Conseil de l'Europe travaille à la coordination des différentes activités de ses États membres dans ce domaine au sein du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI), un comité intergouvernemental qui réunit les conseillers juridiques des ministères des Affaires étrangères des États membres ainsi qu'un nombre important d'États et organisations observateurs.

■ La Déclaration sur les immunités juridictionnelles des biens culturels appartenant à l'État, préparée par le CAHDI, représente un exemple parmi d'autres d'illustration de la précieuse contribution du CAHDI pour le développement du droit international public. À la fin de l'année 2016, la déclaration a été signée par les ministres des Affaires étrangères de 18 États au total.

■ Dans sa fonction phare d'observatoire européen des réserves aux traités internationaux, le CAHDI examine les réserves et déclarations à des traités internationaux susceptibles d'objection préparées au sein du Conseil de l'Europe ainsi qu'à l'extérieur de l'Organisation, au sein des Nations Unies. Cette activité, concernant 25 réserves et déclarations en 2016, contribue au dialogue réservataire sur le plan international et a un impact sur les actions postérieures des États en rapport avec les réserves et/ou les déclarations respectives.

■ En 2016, le CAHDI a soumis au Comité des Ministres ses principales observations sur les conventions et le protocole placés sous sa responsabilité dans le cadre d'une décision des Délégués des Ministres sur le passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe. Ces instruments juridiques ont trait au règlement pacifique des différends, à l'immunité des États, aux fonctions consulaires ainsi qu'à l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

■ Trois nouvelles bases de données sont devenues opérationnelles en 2016 : « Les immunités des États et des organisations internationales », « L'organisation et les fonctions du Bureau du conseiller juridique du ministère des Affaires étrangères » et « La mise en œuvre des sanctions des Nations Unies et le respect des droits de l'homme ».

■ De plus, le CAHDI a publié deux collections d'essais : *Le juge et la coutume internationale* et *La contribution du CAHDI au développement du droit international public : réalisations et futurs défis*.

■ Au cours de l'année 2016, le CAHDI a poursuivi et renforcé sa coopération et sa collaboration avec les Nations Unies et les tribunaux internationaux. Il a tenu des échanges de vues avec le Président de la Cour pénale internationale, la médiatrice du Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida du Conseil de sécurité, le Président de la Commission du droit international et le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques des Nations Unies. De plus, le secrétariat du CAHDI a participé aux débats de la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et aux échanges de vues annuels avec la Commission du droit international des Nations Unies.



Point presse avec **Marina Kaljurand**, ministre des Affaires étrangères de l'Estonie, Présidente du Comité des Ministres, **Mevlüt Çavuşoğlu**, ministre des Affaires étrangères de la Turquie, et **Thorbjørn Jagland**, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 7 septembre 2016)

Communication

La Direction de la communication (DC), qui collabore étroitement avec les professionnels des médias et les relais d'opinion et réseaux européens, a œuvré en 2016 pour mieux faire connaître les valeurs et les normes du Conseil de l'Europe

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS ET COMMUNICATION EN LIGNE

La communication politique relative aux activités de l'Organisation et à ses événements a donné lieu, au total, à 128 entretiens et 31 tribunes dans des médias internationaux. Cette année, l'équipe de suivi des médias a recensé 23 362 articles et communiqués de presse sur support papier et en ligne qui mentionnaient le Conseil de l'Europe.

COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET EN LIGNE

La création d'une nouvelle plateforme multimédia, la chaîne des droits humains, s'est accompagnée de la première action destinée à faire connaître les contenus produits par le Conseil de l'Europe. Cette action a été lancée à l'occasion du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et s'est traduite par la création de 32 vidéos promotionnelles. Des vidéos ont aussi été élaborées pour présenter le GRECO et la lutte contre la corruption, expliquer le travail de la CEPEJ et promouvoir la Charte sociale européenne. Vingt-cinq interviews ont été enregistrées avec des universitaires, des experts extérieurs et des responsables politiques, dont M^{me} Solberg, Premier ministre de la Norvège, et M. Ansip, Commissaire européen. Le premier séminaire en ligne sur les questions migratoires a été organisé, depuis le studio web-TV, en collaboration avec l'Association européenne des étudiants en droit (ELSA).

Des contenus audiovisuels, principalement destinés à la diffusion en ligne, ont été créés pour attirer l'attention sur des messages politiques et illustrer de multiples aspects du travail de l'Organisation. Ils ont porté sur des thèmes comme l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport, la santé et les données génétiques, ou ont rendu compte des sessions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Pas moins de 107 sujets, consacrés à des responsables et à des experts du Conseil de l'Europe, à des affaires examinées par la Cour européenne des droits de l'homme, à des visites officielles et à divers événements, dont la remise du prix Raoul Wallenberg, ont été proposés aux principales agences de presse et aux grands réseaux de diffusion européens: Eurovision News Networks (EBU), Reuters, Associated Press Television News (APTN) et ENEX (European News Exchange). Les chaînes de télévision ont ainsi reçu 330 offres.

Le nombre de pages visionnées sur le hub du Conseil de l'Europe a connu une forte croissance, de 89 % (selon les statistiques de la Direction des technologies de l'information (DIT)), tandis que le nombre de visites et de visiteurs individuels a augmenté d'environ 40 %, ce qui confirme l'impact positif de l'optimisation du moteur de recherche de l'Organisation, débutée en 2015. La Direction de la communication a aidé les services opérationnels à concevoir et à mettre à jour la visibilité de l'Organisation sur internet. Ce sont 251 agents qui ont été formés au partage de connaissances sur CMS (Content Management System), à la méthodologie de la Toile, à l'optimisation des moteurs de recherche et à l'exploitation des ressources du web. Vingt-six sites ont migré vers Liferay, le nouveau système de gestion des contenus, et 16 sites ont été créés en coopération avec la DIT, ce qui porte le nombre total de sites à 167. Un site web a ainsi été créé pour le représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés, et le site intitulé «Le Conseil de l'Europe en bref» est maintenant disponible en 36 langues. Le travail s'est poursuivi sur plusieurs autres projets, tels que «e-photo», la plateforme pour la sécurité des journalistes et le site «Octopus».

La présence sur les réseaux sociaux s'est encore consolidée puisque le Conseil de l'Europe compte plus de 419 000 abonnés sur Twitter et Facebook; on compte également plus de 86 000 téléchargements de podcasts et plus de 124 000 vues de vidéos sur le seul site YouTube. Le blog «humanrightseurope» a attiré plus de 8 000 visiteurs par mois et suscité un intérêt croissant chez les 25-34 ans.

RELATIONS PUBLIQUES ET PUBLICATIONS

■ L'identité et les valeurs de l'Organisation ont été promues auprès des publics cibles à travers des actions et des événements de relations publiques, en particulier à l'occasion de la Fête de l'Europe le 8 mai 2016 à Paris (France), au rassemblement EYE de 7500 jeunes à Strasbourg (France) les 20 et 21 mai 2016, et aux Rendez-vous européens à Strasbourg du 21 au 23 novembre 2016. À l'occasion de tous ces événements, des lignes graphiques ou des supports d'information (dépliants, brochures, affiches, panneaux d'exposition, etc.) ont été créés et produits. Ils ont été promus à travers la base de contacts (plus de 11 000 destinataires) et auprès de sites partenaires.

■ Le Conseil de l'Europe était présent au Festival du film d'Istanbul (Turquie) avec la remise du prix des droits de l'homme FACE au film *Mediterranea*. Les publications de l'Organisation ont été présentées au Salon du livre de Bruxelles (Belgique), au Salon du livre juridique à Paris (France) et à la Foire du livre de Francfort (Allemagne), ainsi qu'aux congrès IPSA (International Political Science Association) à Poznań (Pologne) en juillet 2016, à la conférence annuelle ECPR (European Consortium of Political Research) à Prague en septembre et au Forum mondial de la gouvernance d'internet à Guadalajara (Mexique) en décembre 2016.

■ Trois publications commerciales ont reflété les priorités de l'Organisation : *Le journalisme à l'épreuve* (en français, anglais et turc), *Surveillance de masse – Quel contrôle démocratique ?* (en français et anglais), et le titre *Liberté d'expression et diffamation* (en français et anglais).

■ La brochure-jeu destinée aux enfants de 8 à 12 ans sur les valeurs européennes a été traduite en quatre langues et diffusée dans près de 20 000 classes dans 12 pays. En particulier, elle a été diffusée à l'ensemble des écoles de Chypre dans le cadre de la présidence du Comité des Ministres. Elle a également été proposée en version numérique sur le site dédié pour jouer en ligne. La nouvelle brochure de référence « Le Conseil de l'Europe – Tour d'horizon » a été éditée et diffusée dans cinq langues européennes.

■ La plateforme de publications en ligne continue à développer son offre de produits numériques, en proposant plus de 1 700 fichiers PDF, epub et mobi. Les produits destinés au grand public (brochures, affiches, documents pour les enseignants) peuvent être consultés et téléchargés gratuitement en intégralité sur le site edoc.coe.int. Les autres publications peuvent être commandées en ligne sur le site book.coe.int, la librairie en ligne, où il est également possible de consulter des extraits de livres. Les deux sites ont rassemblé plus de 2 750 000 visiteurs. Par ailleurs, plus de 4 000 titres numérisés sont présentés sur Google Play, avec 1 111 000 consultations de livres en 2016.

■ Plus de 37 600 visiteurs (1 025 groupes) ont participé aux programmes d'étude et de visite d'information sur le Conseil de l'Europe, dont 21 900 élèves d'écoles primaires accueillis lors d'une journée portes ouvertes au Palais de l'Europe et 1 200 dans le cadre de Themis lors du Forum de la démocratie. Plus de 400 conférences spécialisées ont été données lors des visites personnalisées.

■ Le partenariat avec le réseau ELSA s'est poursuivi avec la quatrième édition du concours de plaidoiries en langue anglaise sur la Convention européenne des droits de l'homme : une centaine d'équipes de 30 pays européens se sont affrontées sur une affaire fictive relative aux responsabilités et dommages environnementaux. La finale s'est déroulée en février à la Cour européenne des droits de l'homme et a rassemblé 16 équipes en provenance de 12 pays. Le partenariat avec l'université de Strasbourg pour la version francophone du concours de plaidoiries (concours René-Cassin) s'est poursuivi avec l'accueil de 300 étudiants lors des finales les 30 et 31 mars 2016 à Strasbourg. À l'occasion du ELSA Day consacré cette année aux droits des migrants, les travaux du Conseil ont été présentés lors de 40 événements dans 27 pays. Un premier webinar a été organisé sur le thème des migrations et a été visionné par 14 800 membres du réseau ELSA.

■ L'identité visuelle a été renforcée dans l'Organisation grâce à des gabarits harmonisés pour les courriers, mémos et présentations PowerPoint.



Interview d'**Erna Solberg**, Premier ministre de Norvège (Strasbourg, 7 novembre 2016)

L'équipe de l'université de Cambridge remporte l'édition 2016 du **concours européen de plaidoiries en anglais sur les droits de l'homme** (Strasbourg, 18 février 2016)



Contributions des États membres au Conseil de l'Europe en 2016 (en euros)

ÉTATS MEMBRES

Albanie	477 412,98		
Allemagne	35 756 081,06		
Andorre	244 819,15		
Arménie	365 104,73		
Autriche	5 447 401,46		
Azerbaïdjan	1 277 189,87		
Belgique	7 521 703,30		
Bosnie-Herzégovine	554 184,62		
Bulgarie	1 157 481,14		
Chypre	504 150,73		
Croatie	1 067 278,05		
République tchèque	3 171 728,46		
Danemark	4 469 988,27		
Estonie	483 768,67		
Finlande	3 430 698,08		
France	37 597 652,29		
Géorgie	535 153,31		
Grèce	3 773 045,13		
Hongrie	2 254 794,49		
Irlande	3 066 252,14		
Islande	483 768,67		
Italie	34 721 576,24		
Lettonie	571 860,98		
Liechtenstein	361 689,55		
Lituanie	787 004,70		
		Luxembourg	1 031 360,28
		Malte	380 354,33
		République de Moldova	344 553,82
		Monaco	351 012,35
		Monténégro	384 063,07
		Norvège	6 307 889,62
		Pays-Bas	10 565 947,24
		Pologne	8 178 665,96
		Portugal	3 366 203,51
		Roumanie	3 534 903,83
		Royaume-Uni	32 151 875,60
		Fédération de Russie	32 801 563,67
		Saint-Marin	143 932,42
		Serbie	1 111 174,80
		République slovaque	1 504 887,85
		Slovénie	785 007,99
		Espagne	18 988 445,33
		Suède	7 133 099,42
		Suisse	8 250 912,69
		« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	485 861,92
		Turquie	33 557 248,76
		Ukraine	4 404 881,60
		TOTAL DES CONTRIBUTIONS	325 845 634,13

Contributions volontaires au Conseil de l'Europe en 2016 (en euros)

ÉTATS MEMBRES			
Norvège	5 884 900,74	Portugal	115 000,00
Suède	2 598 196,21	Monaco	83 252,46
Fonds fiduciaire pour les Droits de l'homme ¹	1 924 454,44	République tchèque	71 100,51
Suisse	1 229 641,33	Estonie	66 717,48
Royaume-Uni	1 041 539,34	Autriche	66 683,98
France	668 912,42	Fédération de Russie	54 739,23
Luxembourg	492 369,12	Bulgarie	48 423,92
Allemagne	449 388,50	Hongrie	40 344,45
Italie	398 639,58	Croatie	23 563,49
Finlande	334 987,80	Andorre	23 356,28
Roumanie	255 505,43	Malte	22 735,49
Pays-Bas	237 500,00	Lituanie	20 000,00
Mécanisme de subvention de l'Espace économique européen ² (EEE)	218 550,00	Slovénie	19 079,00
Turquie	215 098,23	Serbie	18 829,54
Pologne	190 501,38	Chypre	14 944,08
Irlande	165 021,10	Espagne	14 000,00
Belgique	130 228,42	République slovaque	12 798,61
Liechtenstein	122 609,60	Lettonie	11 172,47
Danemark	121 212,88	Islande	9 250,18
		Azerbaïdjan	6 192,31
		République de Moldova	724,08
		TOTAL ÉTATS MEMBRES	17 422 164,08

1. Finlande, Allemagne, Pays-Bas, Norvège, Suisse, Royaume-Uni.

2. Islande, Liechtenstein, Norvège.

ÉTATS OBSERVATEURS

États-Unis d'Amérique	222 750,00
Japon	41 410,00

TOTAL ÉTATS OBSERVATEURS 264 160,00

UNION EUROPÉENNE

Programmes conjoints	40 508 479,34
Contributions volontaires	2 703 155,00

TOTAL UNION EUROPÉENNE 43 211 634,34

AUTRES

Réseau Aga Khan de développement	50 000,00
Nations Unies	43 492,00
Israël	39 945,00
Île de Man	36 730,00
État de Guernesey	36 730,00
État de Jersey	36 730,00
Fondation A.G. Leventis	34 872,00

Gibraltar	24 000,00
-----------	-----------

Fondation du Japon	13 665,75
--------------------	-----------

Université de Nottingham	12 639,32
--------------------------	-----------

Fondation Charta 77	7 500,00
---------------------	----------

Václav Havel Library	7 500,00
----------------------	----------

Coopérative internationale de recherche et d'action en matière de communication	6 000,00
---	----------

Fondation européenne de la culture	4 000,00
---------------------------------------	----------

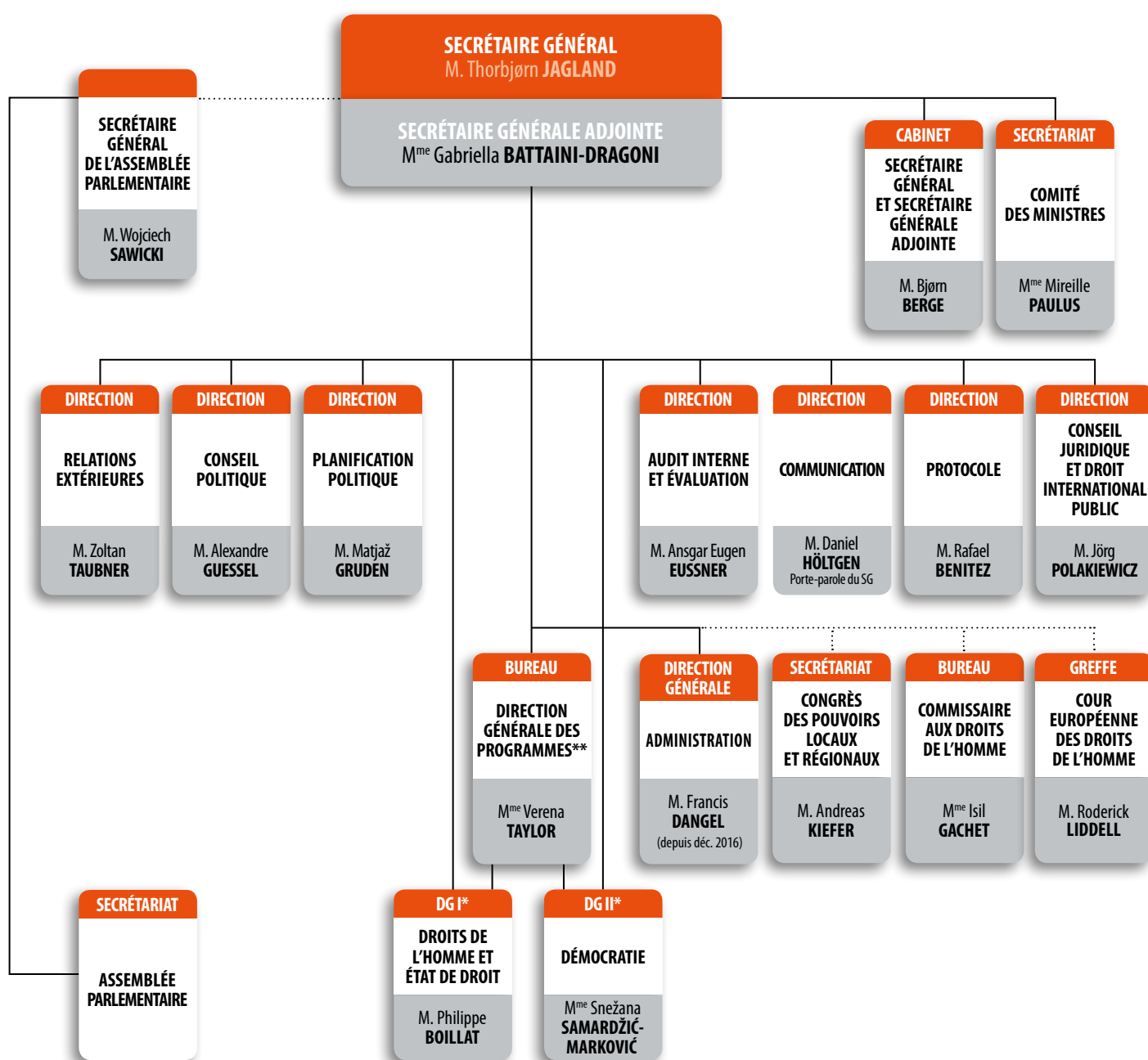
Organisation internationale de la Francophonie	2 206,97
---	----------

Association internationale des anciens du Conseil de l'Europe	2 000,00
---	----------

TOTAL AUTRES 358 011,04

GRAND TOTAL 2016 61 255 969,46

Organigramme du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe en 2016



* DGI et DGII rendent compte au Secrétaire Général

** Le Bureau de la DG PROG coordonne les activités intergouvernementales

Cette publication présente
les travaux menés
au cours de l'année 2016
par les différents organes
et secteurs d'activité
du Conseil de l'Europe,
en proposant une
sélection de points forts et
de réalisations de l'Organisation.

PREMS 050517

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.